



IS CONSULT

09 BP 408 Ouagadougou 09 - Burkina Faso

Secteur 14 - Rue 14.31 - Porte 101

Courriel: isconsult@hotmail.fr

Tél: (226) 50 36 09 53/50 45 27 90

Gerster Consulting

Göldistrasse 1, CH-8805 Richterswil, Switzerland

Tel. +41 (0)44 784 83 08, Fax +41 (0)44 784 83 17

info@gersterconsulting.ch

www.gersterconsulting.ch

RAPPORT D'ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU CADRE GÉNÉRAL D'ORGANISATION DES APPUIS BUDGÉTAIRES EN SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (CGAB-CSLP) AU BURKINA FASO EN 2008 et 2009

Version finale

**Richard GERSTER
Kassoum ZERBO**

Août 2010

Table des matières

ACRONYMES	2
RÉSUMÉ	3
1 INTRODUCTION	11
1.1 MANDAT ET MÉTHODOLOGIE	11
1.2 CONTEXTE	12
2 LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF CGAB-CSLP EN 2008 ET 2009	14
2.1 OBSERVATIONS GÉNÉRALES	14
2.2 APPROPRIATION, DISPOSITIF DE SUIVI, MODES DE COMMUNICATION	15
2.3 CONFORMITÉ, FORMULATION, EXÉCUTION ET SUIVI DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS	20
2.4 LA MATRICE DE PERFORMANCE.....	25
2.5 RECOMMANDATIONS	29
3 LES APPUIS BUDGÉTAIRES SECTORIELS ET LE CGAB-CSLP	31
3.1 LA BASE : LES PROCESSUS SECTORIELS	31
3.2 L'ÉTAT ACTUEL DE L'ABS AU BURKINA FASO.....	32
3.3 ABG ET ABS – UNE ANALYSE COMPARATIVE.....	35
3.4 RECOMMANDATIONS	38
4 LE RESPECT EN 2008 ET 2009 DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE GOUVERNEMENT	39
4.1 LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ.....	39
4.2 LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES INFORMATIONS	40
4.3 CAPACITÉ DE COORDINATION DES PTF	41
4.4 RECOMMANDATIONS	41
5 LE RESPECT EN 2008 ET 2009 DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES PARTENAIRES	42
5.1 OBSERVATIONS	42
5.2 LA GRILLE D'ÉVALUATION DES DONATEURS : BILAN 2008 ET 2009	43
5.3 RECOMMANDATIONS	45
6 LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES ÉVALUATIONS ANTÉRIEURES.....	47
6.1 ÉTAT DES LIEUX DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION 2005	47
6.2 ÉTAT DES LIEUX DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION 2006	48
6.3 ÉTAT DES LIEUX DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION 2007	49
7 BILAN DES PRINCIPAUX RÉSULTATS ET DÉFIS	51
7.1 PRINCIPAUX RÉSULTATS OBTENUS	51
7.2 PRINCIPAUX DÉFIS.....	52
8 VERS LA STRATÉGIE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET LE DÉV. DURABLE (SCADD) ...	54
ANNEXE 1 : TERMES DE RÉFÉRENCE	59
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES.....	63
ANNEXE 3 : GRILLE D'ÉVALUATION DES DONATEURS : BILAN 2008	65
ANNEXE 4 : GRILLE D'ÉVALUATION DES DONATEURS : BILAN 2009	70
ANNEXE 5 : PROGRAMMATIONS ET DÉBOURSEMENTS DES PTF CGAB-CSLP 2009	75
ANNEXE 6 : AIDE BUDGÉTAIRE DES PARTENAIRES CGAB – CSLP 2009	76
ANNEXE 7 : TABLEAUX DES MISSIONS 2009.....	78
ANNEXE 9 : BIBLIOGRAPHIE.....	80

Acronymes

ABG	Appui budgétaire général
ABS	Appui budgétaire sectoriel
AMBF	Association des municipalités du Burkina Faso
AN	Assemblée nationale
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CAD	Comité d'aide au développement
CAPA-FP	Cadre partenarial d'Appui au renforcement des Finances Publiques
CASRP	Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté
CAST	Compte d'affectation spéciale du Trésor
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CFA	Communauté financière africaine
CGAB-CSLP	Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien à la mise en œuvre du CSLP
CGAS	Cadre général d'organisation des appuis sectoriels
CGD	Centre pour la gouvernance démocratique
CM	Conseil des ministres
COMFIB	Commission des finances et du budget
CNP	Comité national de pilotage
CP	Comité de pilotage
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CST	Commission sectorielle et thématique
DAF	Direction de l'administration et des finances
DGCF	Direction générale du contrôle financier
DEP	Direction des études et de la planification
DGB	Direction générale du budget
DGCOOP	Direction générale de la coopération
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
DREP	Direction régionale de l'économie et de la planification
DRH	Direction des ressources humaines
FC-EPT	Fonds catalytique – Education pour tous
FCFA	Franc CFA
FMI	Fonds monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FSDEB	Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique, et des Ressources Halieutiques
MEBA	Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAP	Plan d'actions prioritaires
PAST	Plan d'action sectoriel triennal
PDDEB	Plan décennal de développement de l'éducation de base
PEFA	<i>Public Expenditure and Financial Accountability Program</i>
PIB	Produit intérieur brut
PSA	Partenariat stratégique pour l'Afrique
PDDEB	Plan décennal de développement de l'éducation de base
PIP	Programme d'investissement public
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTF	Partenaire technique et financier
SP-PPF	Secrétariat permanent pour le suivi des politiques et programmes financiers
SRFP	Stratégie de renforcement des finances publiques
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
UE	Union européenne

Résumé

Mandat : Le mandat a pour objectif d'évaluer, de manière indépendante, le fonctionnement du CGAB-CSLP au cours des années 2008 et 2009. L'évaluation devrait permettre aux bénéficiaires d'avoir un avis critique et motivé sur la pertinence du CGAB-CSLP, le fonctionnement du dispositif institutionnel en place et le respect des engagements par les parties prenantes au processus CGAB-CSLP.

Fonctionnement du dispositif CGAB-CSLP

(1) **Aspects généraux du fonctionnement.** Les années 2008 et 2009 ont été marquées par le rapprochement et la fusion des circuits CGAB-CSLP et CSLP. Comme conséquence un processus transitionnel est entrain de s'opérer c'est-à-dire que l'ancien dispositif du suivi CGAB-CSLP est de céder la place à un dispositif révisé. Le fait que le nouveau dispositif ne soit pas encore été adopté par le gouvernement, alors qu'il est sélectivement fonctionnel de façon expérimentale, a créé des incertitudes auprès les PTF. Dans le même temps, on constate que l'augmentation des décaissements de 32 % de 2007 à 2009 est, entre autres, un signal de confiance continue dans le partenariat CGAB-CSLP. Les représentants du gouvernement (SP-PPF et DGEP), et les PTF sont d'avis qu'il est possible de faire baisser les coûts de transaction encore plus avec le nouveau dispositif en place. On note que la prévisibilité à court terme a été un défi considérable pour des raisons partagées par le gouvernement et les PTF, mais aussi pour des raisons structurelles. Des initiatives ont été prises pour améliorer la communication interne et externe mais que beaucoup reste à faire, y compris en ce qui concerne un dialogue plus satisfaisant avec les organisations de la société civile. En ce concerne le dispositif institutionnel de suivi, on ne voit pas quel avantage, il y a à maintenir un Secrétariat national du CSLP (DGEP assistée du SP-PPF), et un Secrétariat technique du CGAB-CSLP, dont la coordination est assurée par le SP-PPF.

(2) **Aspects de la mise en œuvre en 2008.** Les activités réalisées l'ont été conformément au règlement intérieur CGAB-CSLP, et incluent une tenue régulière et productive des sessions semestrielles et de la session annuelle d'examen de la matrice des performances. L'unification des processus CSLP et CGAB a été couronnée par la tenue des revues CGAB-CSLP conjointement avec les revues du

CSLP. La coordination avec la Banque mondiale en vue d'une matrice de performance a connu des moments difficiles et a retardé la finalisation de la matrice. Le dialogue politique de haut niveau a été bien apprécié, en incluant les PTF non ABG intéressés comme observateurs.

(3) **Aspects de la mise en œuvre en 2009.** En 2009, le dispositif de suivi CGAB-CSLP était en pleine mutation. On constate un fonctionnement à deux vitesses (innovations mises en œuvre par les PTF, changements plus tardifs par le gouvernement) du processus. Le secrétariat SP-PPF a concédé des missions de coordination à la DGEP qui les a reprises tardivement. . Dès juillet 2009, les PTF ont remplacé l'ancien système d'un chef de file CGAB-CSLP et ont installé une troïka pour gérer les affaires d'un intérêt commun des PTF ABG et non-ABG. Le courant normal du CGAB-CSLP a été érodé au cours de la période et par conséquent des éléments importants ont manqué. En 2007 on a commencé de négocier une matrice unifiée, un objectif finalement réalisé en 2010. L'analyse des faiblesses de la matrice de performance et du décaissement faite au cours de l'évaluation indépendante 2007 reste valable pour la présente matrice unifiée. Mais la matrice unifiée dans sa version actuelle a une espérance de vie d'un an seulement parce que la SCADD est en train d'être finalisée et va nécessiter la construction d'une nouvelle matrice de performance. L'institution du dialogue politique de haut niveau de façon plus formelle à partir de 2009 a conféré une valeur ajoutée certaine au dialogue entre le gouvernement et les PTF. Son ancrage formel est prévu par le nouveau dispositif.

Les appuis budgétaires sectoriels et le CGAB-CSLP

(1) **Les secteurs comme base du développement :** Le travail au niveau des sectoriels est la base de la mise en œuvre du CSLP. Les dysfonctionnements des sectoriels, la non prise en compte du dialogue mené au niveau sectoriel, les faiblesses de coordination et de déficit informationnel sont sources d'inefficience du fonctionnement du dispositif entier. Dans le nouveau dispositif, il est prévu le remplacement des CST par les cadres de dialogue sectoriel dont certains sectoriels n'en disposent pas pour le moment. Dans la pratique ce sont les CST qui continuent donc de fonctionner. Bien que le décret du nouveau dispositif ne soit pas encore adopté, certaines de ses dispositions sont cependant en cours d'application de façon

expérimentale. Un guide d'élaboration des politiques sectorielles est en préparation au niveau de la DGEP. Le nombre de stratégies sectorielles assorties de plans d'actions reste limité, et actuellement seulement cinq ministères établissent des CDMT sectoriels. Le fonctionnement des instances laisse voir en 2008 et 2009 une appropriation du processus CGAB plus ou moins faible, avec une amélioration des sectoriels.

(2) **La situation actuelle des ABS** : Les appuis budgétaires sectoriels doivent reposer sur un certain nombre de piliers afin de permettre une application efficace de cet instrument : une politique et une stratégie de développement sectoriel ; une programmation des dépenses et des financements à moyen terme; un système efficace de suivi et d'évaluation, y compris l'existence d'une matrice d'indicateurs de performance avec des cibles annuelles ; des capacités de gestion et d'exécution adéquates ; une coordination efficace de toutes les parties prenantes du secteur sous le pilotage du pays bénéficiaire. L'ABS est le couronnement d'un processus de changement profond– une « révolution de mentalité » – du mode de travail traditionnel vers une programmation, budgétisation, exécution, un suivi et une évaluation axée sur les résultats. Les décaissements ABS de tous les PTF s'inscrivent pour 2008 et 2009 à un niveau de 3% des décaissements totaux. Actuellement il y a un ABS aux finances publiques (SRFP) et dans le cadre de l'éducation de base (le Fonds catalytique-éducation pour tous, FC-EPT, avec un système parallèle moins aligné aux procédures nationales, le Compte d'affectation spéciale du trésor pour le Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base, CAST-FSDEB). Ce faible niveau va probablement s'améliorer dans le futur avec le secteur de l'eau potable et d'assainissement, et éventuellement de la santé.

(3) **L'appréciation des ABS et les liens avec l'ABG** : L'appui budgétaire est l'instrument par excellence du gouvernement en matière de coopération internationale. Les priorités du MEF sont en phase avec l'appui budgétaire général parce que cette forme de soutien laisse – dans le cadre agréé avec le PTF – tout le pouvoir de décision au gouvernement. Dans les ministères sectoriels, la situation se présente différemment : Ils sont surtout préoccupés par leurs programmes ainsi que par leurs besoins sectoriels de financement. Des appuis budgétaires sectoriels, des paniers sectoriels ou même des projets sont les formes de coopération priorisées qui

assurent l'accès au financement d'une manière plus directe que l'ABG. Il importe de mentionner que le MEF voit l'ABS comme un instrument transitoire permettant d'impliquer d'avantage directement les secteurs bénéficiaires et de les renforcer. Vu des PTF, l'ABS permet un accompagnement plus ciblé : (1) Les critères de décaissement sont pris de la matrice sectorielle ou se réfèrent à une appréciation globale de la performance du secteur ; (2) le dialogue mené avec le gouvernement se focalise sur les aspects sectoriels et creuse plus en profondeur ; (3) souvent le PTF s'engage en plus de l'ABS et accorde des petites mesures d'accompagnement bien ciblées p.ex. pour le renforcement des capacités du secteur ; (4) dans leur communication à leur siège, au parlement et au public les PTF rapportent les résultats sectoriels, permettant plus de concrétisation et de visibilité en rendant compte aux contribuables au lieu d'informer plutôt du développement général du pays. Les conditionnalités de l'ABS se basent sur la matrice de performance du secteur qui est la source des critères sectoriel repris dans la matrice de l'ABG. Si la matrice sectorielle est la mère pour les critères sectoriels issus de la matrice ABG, il n'y aura pas de problèmes de cohérence entre les deux.

Respect des engagements par les parties prenantes (gouvernement et PTF)

(1) **Gouvernement.** Le gouvernement a respecté : (1) son engagement de conduire la lutte contre la pauvreté, comme souhaité par les PTF dans le cadre de l'appréciation globale ; (2) ses obligations de produire les documents et rapports agréés et de transmission aux PTF ; l'effort qui reste à faire est de toujours diffuser à temps les informations et de les faire parvenir aussi aux tiers comme la société civile et le grand public ; (3) l'obligation de maintenir une capacité de coordination pour gérer les activités (essentiellement des ateliers et rencontres) dans les domaines de la coordination des appuis budgétaires, de la gestion des finances publiques et du processus CSLP ; mais la question du renforcement des capacités reste à l'ordre du jour.

(2) **PTF ABG.** D'une manière quantitative, il faut constater que le Burkina Faso a bénéficié de ressources supplémentaires par rapport à la programmation initiale en 2008. Les partenaires ont suivi l'obligation de respecter les décisions de programmation et de décaissement et, en plus, ils ont fait un effort d'information. Les

points forts en termes d'engagements selon la grille d'évaluation de la performance des PTF étaient en 2008 et 2009 la prévisibilité renforcée à moyen terme et une coordination pratiquée à un haut niveau. Comme faiblesse, il faut mentionner la prévisibilité à court terme qui stagne à un niveau relativement faible. L'appropriation du processus s'est renforcée. Il semble que l'appréciation globale est en train de gagner du terrain. L'alignement reste inchangé et son un niveau reste mitigé et la partie de l'aide qui relève du mode de l'AB n'a pas augmenté.

Recommandations-clés au gouvernement

Il est important de retrouver un cadre stable pour les appuis budgétaires afin de dissiper le profond malaise qui règne au sein de plusieurs PTF à l'heure actuelle. Il urge de clarifier cette situation de flou institutionnel et opérationnel par l'adoption d'un nouveau dispositif approprié. Le projet actuel (ou le règlement intérieur prévu) pourrait être enrichi par une référence explicite au processus d'établissement de suivi et d'évaluation des matrices de performances du gouvernement et des PTF, et ancrer le principe d'une évaluation indépendante périodique du fonctionnement du dispositif.

Un élément important du processus de rapprochement CGAB-CSLP et CSLP est que le Gouvernement crée un secrétariat unique et opérationnel, doté de capacités et de compétences permettant de renforcer les activités des secteurs.

Une meilleure implication des secteurs disposant d'une politique sectorielle et l'opérationnalisation des cadres de dialogues sectoriels devraient être envisagées. Il est également nécessaire d'œuvrer à l'accélération du processus d'élaboration des politiques sectorielles dans tous les secteurs conformément au guide d'élaboration de politiques sectorielles.

Les efforts du gouvernement pour davantage démocratiser l'accès de l'information financière au public doivent être poursuivis. L'accès du public aux informations financières et budgétaires commence à s'améliorer mais il est important de continuer à renforcer la transparence du budget et l'implication du parlement, des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé.

On peut tirer trois leçons importantes de l'expérience CGAB-CSLP au profit de la SCADD : (1) La pertinence de la SCADD pour le budget et les politiques du pays et ses relations avec d'autres documents programmatiques comme le plan quinquennal du Président devraient être clarifiées ; (2) si on annualise la SCADD comme les PAP du CSLP, il est crucial de les aligner sur le cycle budgétaire en adoptant la version annuelle en année N avant la circulaire budgétaire pour les années N+1 à N+3 ; (3) afin de sauvegarder l'orientation stratégique de la matrice, il est indiqué de strictement plafonner le nombre d'indicateurs et mesures à un nombre restreint – on propose de s'inspirer de l'exemple de Mozambique comportant 40 critères.

Recommandations-clés aux PTF ABG

Dans les secteurs plus avancés, les PTF devraient envisager l'appui budgétaire sectoriel comme modalité par défaut. Il est recommandé aux PTF de renforcer leur appui programmatique sectoriel en vue de renforcer la performance et le cadre de concertation avec tous les acteurs impliqués, et suivant une approche de la division de travail.

Il est important de réduire les dérogations de l'ABS pratiquées à un minimum en comparaison à l'ABS pur qui se base sur les systèmes nationaux. Même si les systèmes nationaux ont des faiblesses et que les systèmes parallèles fonctionnent, il n'en demeure pas moins que le dilemme reste – les systèmes parallèles empêchent les processus officiels de se développer et de se renforcer. C'est pour cela que les principes de la Déclaration de Paris et d'Accra demandent d'utiliser les systèmes nationaux.

En vue d'adresser le défi de la faible prévisibilité à court terme, on recommande aux PTF de continuer d'intensifier le changement déjà initié vers le système consécutif N-1/N/N+1: prise de décision en année N sur la base de la performance de l'année N-1 et décaissement en année N+1. Ce changement majeur devrait être ancré dans le cadre d'une révision du protocole d'accord et du règlement intérieur du CGAB-CSLP, et dans les conventions bilatérales à renouveler.

Dans le cadre de l'aide bilatérale non ABG/ABS, il importe d'accroître la part passant par le cycle budgétaire, en raison des implications positives sur la programmation, le budget, le parlement, le Trésor public, les achats, la comptabilité, la vérification et les rapports, en vue de la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra.

Dans le cadre des réformes des finances publiques, on a développé une méthodologie pour rendre le processus de l'appréciation globale plus objectif, et l'approche est en cours de réflexion au niveau des PTF. On recommande de profiter de cet effort, de renforcer le dialogue avec le gouvernement et d'examiner l'application de cette méthodologie pour l'appréciation globale du CGAB-CSLP.

Recommandations-clés au gouvernement et aux PTF ABG (conjointement)

L'évaluation des performances du gouvernement est faite par les PTF dans le cadre de l'aide-mémoire tandis que l'évaluation des performances des PTF est réalisée à l'aide d'une évaluation indépendante. On recommande d'analyser les implications si l'évaluation des performances du gouvernement serait également faite par une partie indépendante.

Il peut être pertinent d'évaluer l'efficacité et l'efficacités de chaque modalité d'aide en termes d'impact durable sur la croissance la réduction de la pauvreté afin de pouvoir renforcer la synergie des deux modalités d'aide et optimiser ainsi l'impact de l'aide publique au développement.

On recommande de développer une vision claire de la division des rôles de l'ABG et de l'ABS. Le travail de suivi fait dans les secteurs ne devrait pas être répété au niveau ABG. Il est important d'investir davantage dans la dynamique sectorielle. Au niveau ABG, on devrait se limiter aux thèmes stratégiques et transversaux d'une part et sur les secteurs en retard ou en voie de maturité d'autre part.

On recommande de saisir l'opportunité de la relecture du protocole d'accord et du règlement intérieur CGAB-CSLP pour intégrer les ABG et les ABS dans le même cadre de définition des règles du jeu. Cela facilitera la coordination des calendriers

afin d'arriver à des revues sectorielles de qualité. Les idées de l'ABG et de l'ABS sont très semblables, et en particulier les circuits sectoriels et le circuit général sont étroitement liés. La relecture du CGAB-CSLP devrait assurer la complémentarité avec le nouveau dispositif et éviter des duplications.

Il est recommandé de continuer l'exercice de la grille d'évaluation de la performance des donateurs si une vraie volonté des PTF et du gouvernement se développe et d'utiliser l'instrument comme un outil pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Deux innovations importantes sont à considérer : (1) faire évoluer la grille en un instrument incitant les PTF-ABG à entreprendre des efforts pour progresser (comme c'est le cas pour la matrice du Gouvernement) : élaborer la grille pluriannuelle, et inscrire des valeurs cibles pour l'ensemble des PTF en ce qui concerne les indicateurs ; (2) envisager de couvrir les PTF ABG et les PTF non-ABG également en futur. L'unification des processus CSLP et CGAB-CSLP est une occasion de développer une grille de performance de tous les PTF en opérationnalisant les principes de la Déclaration de Paris et du programme d'Action d'Accra dans le contexte de Burkina Faso.

Remarques finales

La mise en œuvre des recommandations des évaluations antérieures 2005, 2006 et 2007 est partiellement en cours. Ni le gouvernement, ni les PTF n'ont discuté les recommandations de l'évaluation 2007. Le bilan des principaux résultats obtenus en 2008 et 2009 montre un progrès remarquable qui pourrait être renforcé avec les nombreux chantiers de coopération en cours. Le processus d'élaboration de la SCADD est une opportunité unique de créer pour les années 2010-2015 un cadre d'orientation approprié. Les analyses et recommandations de cette évaluation indépendante pour 2008 et 2009 devraient permettre d'approfondir les processus en cours en vue d'optimiser leurs impacts sur la croissance et la lutte contre la pauvreté.

1 Introduction

1.1 *Mandat et méthodologie*

Le protocole CGAB-CSLP prévoit la conduite annuelle d'une évaluation de son fonctionnement. Le **mandat** (voir Annexe 1) a pour objectif global d'évaluer, de manière indépendante, le fonctionnement du CGAB-CSLP au cours des années 2008 et 2009 et de permettre aux bénéficiaires d'avoir un avis critique et motivé sur la pertinence du CGAB-CSLP, le fonctionnement du dispositif institutionnel en place et le respect des engagements par les parties prenantes au processus CGAB-CSLP. L'évaluation devra donner un avis sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs visés et elle devra également faire une analyse de la problématique de l'articulation des processus CSLP et CGAB-CSLP.

En termes de **méthodologie**, l'évaluation indépendante s'est fondée sur les instruments suivants :

- les bonnes pratiques¹ en matière d'appui budgétaire général (ABG) établies par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Partenariat stratégique pour l'Afrique (PSA) et une série d'autres pays ;
- l'analyse des documents internes et externes disponibles, des études relatives au Burkina Faso, y compris les évaluations indépendantes antérieures ;
- la réalisation d'entretiens semi-structurés² avec des représentants du gouvernement, de toutes les agences de partenaires techniques et financiers (PTF) ABG, le PNUD en tant que membre de la Troïka et qu'observateur au groupe du CGAB-CSLP et une série d'interviews avec des représentants de structures non directement parties prenantes du processus CGAB-CSLP.

¹ Voir Annexe 9 (bibliographie).

² Voir Annexe 2 (liste des personnes interviewées).

- La mission d'évaluation indépendante a continué la bonne pratique de réaliser des entretiens en dehors des acteurs étatiques et des partenaires techniques et financiers (PTF) impliqués dans le CGAB-CSLP, notamment avec l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) et le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD)

Le Ministère de l'Economie et des Finances a mandaté le Cabinet Burkinabè « IS Consult » pour l'exécution, qui à son tour a cherché un partenariat international avec le Cabinet Suisse « Gerster Consulting ». L'équipe de l'évaluation indépendante est composée de :

- Richard GERSTER (Suisse), docteur en économie, directeur de Gerster Consulting (www.gersterconsulting.ch, richard.gerster@gersterconsulting.ch) ;
- Kassoum ZERBO (Burkina Faso), docteur en économie, professeur à l'Université de Ouagadougou. (kassoum_zerbo@univ-ouaga.bf)

L'équipe souhaite exprimer sa **reconnaissance** pour le soutien logistique fourni par le gouvernement lors de la préparation et de l'exécution de cette évaluation. L'évaluation a beaucoup bénéficié de l'esprit d'ouverture et de transparence du côté du Gouvernement et des PTF également. Elle remercie en outre toutes les personnes interviewées qui ont donné de leur temps pour partager leurs expériences avec elle. Elle aimerait enfin exprimer sa gratitude aux participantes et participants à la restitution de la mission tenue le 18 juin 2010 et à l'atelier du 13 juillet 2010 sur la version provisoire de ce rapport d'évaluation.

1.2 Contexte

Le contexte d'évaluation des exercices 2008 et 2009 porte sur une période caractérisée par des chocs exogènes majeurs qui ont affecté de façon significative l'économie burkinabé (crise alimentaire, crise financière internationale, crise énergétique, inondations du 1^{er} septembre 2009). En termes d'impact sur l'économie, l'on a noté une réduction de la production cotonnière de l'ordre de 17% pour la campagne 2009/2010. La croissance qui était de 5,2% en 2008 a connu une

régression en 2009 soit 3,2%. Les résultats des simulations faites avec le modèle PAMS de la Banque Mondiale suggèrent un léger accroissement de l'incidence de la pauvreté au cours de la période soit 42,8% en 2008 contre 43,2 % en 2009.

La période d'évaluation est intervenue juste une année après la signature d'un accord entre le Burkina Faso et le Fonds monétaire international (FMI), au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Par cet accord, le Burkina a manifesté sans ambiguïté son intention de poursuivre sa politique de réformes économiques initiée depuis 1991 en collaboration avec ses partenaires en vue de parvenir à obtenir des résultats significatifs en matière de réduction de la pauvreté.

L'étude porte également sur une période marquée par :

- L'élaboration du projet d'un nouveau dispositif institutionnel du CSLP axé sur les cadres sectoriels et la troïka des PTF ;
- Le démarrage du processus d'élaboration de la stratégie de la croissance accélérée et de développement durable (SCADD) ;
- La mise en place des appuis budgétaires sectoriels et de cadres partenariaux dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement et des finances publiques ;
- L'élaboration de la première matrice unifiée CGAB-CSLP et PAP-CSLP, en vigueur pour 2010.

A l'instar des années antérieures, les objectifs du CGAB-CSLP étaient les suivants :

- Une coordination, une meilleure harmonisation et un alignement sur les systèmes nationaux ;
- Des coûts de transaction plus faibles ;
- Une meilleure efficacité dans l'allocation des dépenses publiques ;
- Une meilleure prévisibilité des sources de financement budgétaire ;
- Une responsabilité accrue de rendre compte interne à travers un plus fort accent sur les propres mécanismes de contrôle du gouvernement.

A travers le dispositif CGAB-CSLP, le gouvernement et les PTF se sont mis d'accord sur les principes généraux suivants :

- Le gouvernement assure le leadership en matière de coordination de l'aide budgétaire et d'animation du CGAB ;
- Le CGAB constitue la base commune pour définir et mettre en œuvre l'aide budgétaire fournie pour la mise en œuvre du PAP-CSLP ;
- Le CSLP, le PAP-CSLP et les rapports annuels de mise en œuvre du PAP-CSLP sont la source de tous les éléments de support des appuis budgétaires qu'il s'agisse des mesures de politique ou des indicateurs des résultats de même que le programme de renforcement de la gestion budgétaire et ses rapports annuels de mise en œuvre ;
- Les appuis budgétaires sont déboursés sous forme d'aide budgétaire non ciblée. Ils sont utilisés pour financer les dépenses inscrites dans la loi de finance annuelle.

2 Le fonctionnement du dispositif CGAB-CSLP en 2008 et 2009

2.1 *Observations générales*

Le volume de l'aide impliquée dans le CGAB-CSLP peut être considéré comme un indicateur de confiance du gouvernement du Burkina Faso en ce qui concerne le financement du développement du pays. Le flux d'aide a connu une évolution constante au cours de la période 2005-2009. Le bilan est remarquable comme le montrent les chiffres du tableau 1.:

Tableau 1 : Programmations et décaissements CGAB-CSLP 2005-2010

Contributions PTF ABG	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Augmentation 2007-2009
Programmées (millions de FCFA)	92 000	97 876	112 622	119 189	125 000	159'137	11 %
Décaissées (millions de FCFA)	86 005	100 962	116 948	134 162	153 927	n.a.	32 %

Sources : ECORYS, Evaluation 2005 ; CGAB-CSLP, Bilan d'activités 2006, 2007, 2008, PEFA 2010 (sans FMI) ; SP-PPF (2010 : chiffres 31.05.10)

Conditionné par le respect des obligations prises par le gouvernement et les PTF de l'ABG, le dispositif CGAB-CSLP a comme objectif principal de soutenir la mise en œuvre du CSLP. En ce sens, les montants des décaissements cumulés peuvent être

appréhendés comme indicateurs du fonctionnement du système. Toutefois l'augmentation notable des décaissements depuis 2005 (79 %) ou 2007 (32 %) n'est pas seulement un résultat du partenariat CGAB-CSLP mais reflète aussi la prise en compte des chocs externes par les bailleurs, et probablement la situation de dividendes récoltées par le pays pour ses efforts en matière de stabilité politique et de leadership au niveau de la sous région.

Guidé par la vision de fusionner les deux processus CGAB-CSLP et CSLP, le dispositif de suivi CGAB-CSLP est en pleine mutation depuis 2008. Cette mutation a connu un tournant décisif en 2009 et 2010. Le nouveau dispositif institutionnel (projet) de suivi et de mise en œuvre du CSLP et qui consacre la fusion des deux processus se fixe les principaux objectifs suivants :

- assurer l'articulation entre les suivi-évaluation des politiques sectorielles et celui du CSLP.
- de renforcer le leadership national en favorisant une appropriation du processus de la base vers le haut.
- de favoriser le partenariat et une coordination des donateurs en vue de l'efficacité de l'aide ;
- d'utiliser le budget national comme instrument unique d'harmonisation et d'alignement des interventions.une appropriation du processus de la base vers le haut.

2.2 *Appropriation, dispositif de suivi, modes de communication*

L'expérience en 2008 :

Malgré le contexte de crise économique, le dispositif de suivi a fonctionné de façon adéquate en 2008. La grande majorité des acteurs s'accorde sur le fait que le programme d'activités de 2008 s'est déroulé de façon relativement satisfaisante. En effet, il ressort que les instances du CGAB-CSLP ont globalement exécuté toutes les activités inscrites dans le programme d'activités 2008. Il s'agit notamment de la tenue des deux sessions semestrielles et de la session annuelle d'examen de la matrice des performances. En suivant pour l'essentiel l'ordre du jour défini par le règlement intérieur du CGAB-CSLP, ces échanges ont permis de renforcer le dialogue et la

confiance entre le Gouvernement et ses partenaires. Cependant, ces activités ont connu des retards dans leur exécution conformément aux dispositions ci-dessus citées.

En ce qui concerne l'appropriation, il faut noter qu'il y a eu une bonne appropriation du processus de part et d'autre. Grâce à l'instauration des rencontres techniques préparatoires, la qualité du contenu des rapports des commissions sectorielles thématiques s'est améliorée comme en témoigne l'appréciation positive de l'aide mémoire des PTFs. Cependant des facteurs comme la mobilité du personnel de l'administration et le changement des agents responsables au niveau sectoriel constituent des éléments d'entraves à une bonne appropriation du processus. Le renforcement des capacités de manière permanente devient alors un volet indispensable pour pallier cette insuffisance.

L'articulation du processus CGAB-CSLP à celui du CSLP s'est poursuivie et s'est même approfondie en 2008 avec la tenue de la deuxième session semestrielle conjointement avec la revue à mi-parcours du CSLP.

Le dispositif de suivi (sessions, réunions techniques, groupes de travail) du processus a été opérationnel et a été assuré par un secrétariat technique composé du Gouvernement à travers le SP-PPF et la DGEP ainsi que les représentants des partenaires notamment la BAD, le Danemark et la Suède. Celui-ci, tout au long de l'année, a préparé les dossiers des réunions techniques et a proposé des outils de suivi et a rédigé des comptes rendus des sessions.

La première session semestrielle qui s'est tenue le 19 février 2008 a permis aux participants d'échanger autour des points suivants :

- le projet de bilan des activités 2007 du CGAB-CSLP,
- le projet de programme des activités 2008 du CGAB-CSLP,
- le projet de bilan de la mise en œuvre de la matrice CGAB-CSLP 2007,
- le projet de la matrice CGAB-CSLP 2008-2010,
- le projet de grille d'évaluation des donateurs,
- les études à conduire en 2008 : l'évaluation indépendante du CGAB-CSLP et l'audit des flux financiers sur 2007,

- la présentation de la nouvelle approche des appuis budgétaires de la DCE.

Cette session a permis de relever un bilan satisfaisant du programme d'activités 2007 et d'adopter celui de 2008.

L'articulation du processus CGAB-CSLP à celui du CSLP a permis essentiellement de faire le point de la mise en œuvre à mi-parcours du programme d'activités 2008 et de la matrice des mesures et actions de l'année en cours.

La session annuelle d'évaluation des performances (4 avril 2008 au lendemain de la huitième revue CSLP) a permis de faire le bilan de la mise en œuvre de la matrice pour l'année 2007 et élaborer le projet de la matrice de critères CGAB-CSLP 2008-2010 sur la base du rapport de mise en œuvre du PAP-CSLP en 2007, du projet du PAP-CSLP 2008-2010 et des rapports des différentes CST. Au titre des rencontres techniques préparatoires, tenues les 27 et 28 mars, les travaux ont permis d'enrichir les contenus des documents et ces derniers ont constitué également de cadre de pré-revues de la 8^{ième} revue du CSLP dans la perspective de la mise en place d'un secrétariat technique unique CSLP et CGAB-CSLP.

La matrice, fruit d'un consensus de toutes les parties prenantes après une série enrichissante de séances de travail durant la période avril-mai, a été signée le 27 mai 2008 par le Ministre de l'Economie et des Finances, Président du CGAB-CSLP, et Madame la Représentante Résidente de la BAD, Chef de file des partenaires techniques et financiers du CGAB-CSLP. Le constat général que l'on peut faire de la matrice 2008-2010, est qu'elle comporte encore plus de mesures complexes avec plusieurs composantes. En l'occurrence, les mesures M6 et M21 ont chacune cinq (05) volets qui peuvent encore être décomposés en sous -volets. En décomposant les éléments de la matrice, on dénombre plus d'une cinquantaine de mesures. L'explication est que certains partenaires techniques et financiers notamment multilatéraux tenaient à inscrire dans la matrice des mesures d'ordre général relatives au secteur coton et à la décentralisation.

Concernant le mode de communication, l'on note un réel effort dans la diffusion des informations de la part du gouvernement en direction des PTF et des OSC à travers divers médias. Les activités du CGAB ont bénéficié d'une large médiatisation (presse

écrite et audiovisuelle) des sessions de février, d'avril et de septembre. Toutefois ces deux derniers acteurs (PTF et OSC) déplorent les retards accusés dans la transmission des documents, ce qui limite leur réaction en termes de contribution positive de leur contenu. De leur avis la qualité de certains rapports reste en deçà des attentes.

L'expérience en 2009 :

Le fonctionnement du dispositif en 2009 contraste avec celui de 2008. Un degré d'insatisfaction élevé reste perceptible chez les PTF. Cela est dû au fait qu'on a assisté depuis la fin de 2008 à un fonctionnement parallèle de deux dispositifs à savoir celui du CGAB et celui du décret non encore adopté. Cette situation constitue une vive préoccupation de la part des PTF. Pour bon nombre d'entre eux, les mesures gouvernementales visant la fusion des deux processus ont entraîné et continuent d'entraîner d'importants biais dans le processus de dialogue. La mesure phare du gouvernement à cet effet a été l'institution d'un nouveau dispositif de suivi dont le décret n'a pas encore été adopté. Ce dispositif institutionnel de suivi-évaluation du CSLP attribue des tâches aux organes compétents (conseil des ministres, comité nationale de pilotage, le secrétariat national du CSLP, les cadres de dialogue sectoriel) et définit les instances pour la mise en œuvre. Il prévoit un règlement intérieur pour préciser les modalités d'application.

Toutefois, des progrès ont été enregistrés au niveau sectoriel notamment dans la mise en œuvre du PAST/SRFP 2009-2011. En effet, **au niveau du fonctionnement du dispositif de pilotage** on relève une amélioration avec la tenue régulière des sessions du comité de pilotage et des rencontres des groupes techniques (GT). Conformément aux termes de l'arrêté n°2007-764/MEF/CAB du 31/12/2007 et aux plans annuels de travail, deux sessions du comité de pilotage se sont tenues en 2009, respectivement pour l'examen et l'adoption du bilan 2008 et de la programmation 2009-2011 (19 février 2009) et la revue à mi parcours de la mise en œuvre du PAST 2009 (17 septembre 2009). L'appréciation des performances de 2008 a été réalisée à travers la signature le 29 mai 2009 d'un aide mémoire conjoint Gouvernement/Partenaires Techniques et Financiers.

Aussi, une revue du fonctionnement des GT (participation des membres, profils des représentants des structures, etc.) a été effectuée en collaboration avec les Présidents des GT. Cette revue a été suivie de la désignation formelle des membres par arrêté n°2009-264/MEF/CAB/ du 24 juillet 2009. La composition actuelle des GT est marquée par un renforcement de la représentation de la société civile, du secteur privé et de l'université. La participation des PTFs au sein des GT a été également revue.

Tous ces changements ont été couronnés par l'amélioration du fonctionnement des GT à travers d'une part, une meilleure qualité des rapports de mise en œuvre du PAST/SRFP et d'autre part, l'organisation d'ateliers d'échanges sur des thématiques diverses, notamment le modèle de prévision des recettes, la notation de l'indicateur IP 14 de la SRFP, la comptabilité matière, les budgets programmes, le Système intégré des marchés publics.

Au niveau du dialogue avec les PTFs, il s'est renforcé davantage avec la signature le 20 avril 2009 du Cadre partenarial d'appui au renforcement des finances publiques (CAPA/FP) entre le Gouvernement et la BAD, la Commission Européenne, la France, le PNUD, le Danemark, et les Pays Bas. Le CAPA/FP, qui a été également signé en octobre 2009 par l'Allemagne et la Suisse, vise entre autres à permettre une maîtrise des flux financiers en direction du programme de réformes, le renforcement du dialogue avec les PTFs et l'amélioration des pratiques des partenaires dans la mise en œuvre des appuis. Les modalités d'appuis retenus sont les dons projets ou programme, des prêts et l'assistance technique, le gouvernement marquant sa préférence pour l'appui budgétaire.

Conformément à l'esprit du nouveau dispositif, une troika remplaçant le système chef de file a vu le jour au sein des PTF et qui est fonctionnelle. La Troika fonctionne comme porte-parole unique des partenaires du CSLP, réunissant les PTF CGAB et non-CGAB. Au lieu des neuf PTF CGAB la Troika adresse et représente 34 PTF bilatéraux et multilatéraux. Suivant le projet du dispositif institutionnel, « la Troika est une équipe formée de trois représentants des PTF au niveau Chef de coopération dont un partenaire multilatéral, un représentant du Système des Nations Unies et un partenaire bilatéral. Au moins l'un des membres de la troika doit être choisi parmi les

PTF faisant de l'appui budgétaire général»³. Dans la pratique la création de la Troika a dû faire face à quelques défis initiaux, entre autre liés à des vues très divergentes parmi les PTF et le manque d'un secrétariat établi au départ.

Le projet actuel du dispositif institutionnel ne fait pas de référence explicite ni (1) à la matrice unifiée du gouvernement pour suivre leur performance dans la mise en œuvre du CSLP, et ni (2) à la matrice (« grille ») des PTF pour suivre leurs engagements, y inclus les principes de la Déclaration de Paris et le programme d'actions d'Accra. On pourrait renforcer le décret (ou le règlement intérieur prévu) par une référence au processus d'établissement, de suivi et d'évaluation des matrices de performances du gouvernement et des PTF, et également ancrer le principe d'une évaluation indépendante périodique du fonctionnement du dispositif. En tout cas, le nouveau dispositif institutionnel nécessitera une relecture profonde du protocole d'accord et du règlement intérieur CGAB-CSLP, en assurant la complémentarité avec le nouveau dispositif et en évitant des duplications. Le processus continue de fonctionner à deux vitesses ce qui n'est pas de nature à optimiser le dialogue entre les PTF et le gouvernement.

L'institution du dialogue politique de haut niveau de façon plus formelle à partir de 2009 a conféré une valeur ajoutée certaine au dialogue entre le gouvernement et les PTF. Son ancrage formel est prévu par le nouveau dispositif. Toutefois, Il se pose plusieurs questions sur les modalités pratiques de cette forme de dialogue : formes et organisation du dialogue, préparation et suivi. Il peut être également nécessaire d'évaluer l'impact réel de ce type de dialogue sur l'efficacité du processus à moyen terme.

2.3 Conformité, formulation, exécution et suivi du programme d'activités

L'expérience en 2008 :

En 2008, l'exécution et le suivi du programme d'activités ont pu être menés à bon escient. Un programme d'activités a été élaboré et les différentes revues ont été faites dans les délais. Une visite de terrain a été organisée pour le 2 et 3 octobre

³ Article 9 du dispositif institutionnel (projet)

2008. L'évaluation indépendante pour le CGAB-CSLP de l'année précédente a été faite. Le bilan annuel des activités a été établi. La matrice 2008-2010 n'a pas pu être validée lors de la session d'évaluation des performances comme prévu, du fait que les négociations de la Banque Mondiale avec le gouvernement sur le CASRP 9 n'étaient pas encore terminées. En vue d'une meilleure contribution au renforcement du secteur coton, la Banque ne pouvait pas se limiter aux critères de décaissement dans la matrice CGAB-CSLP existante. La matrice a donc été adaptée et finalement signée le 27 mai 2008 dans une situation d'un consensus difficile.

Le bilan du fonctionnement en 2008 des instances du CGAB-CSLP a été positif comme en témoignent les résultats relatés plus haut. Aussi, les activités ont été réalisées conformément au **règlement intérieur** du CGAB. Ces activités ont touché cinq aspects : (i) Activités du gouvernement en liaison avec le CGAB-CSLP ; (ii) Décaissements à fin décembre 2008 et programmation 2009-2011 ; (iii) Fonctionnement et suivi-évaluation du CGAB-CSLP ; (iv) Renforcement des capacités et (v) Communication autour du CGAB-CSLP et des appuis budgétaires.

Activités du gouvernement en liaison avec le CGAB-CSLP

Les activités du Gouvernement en 2008 ont essentiellement porté sur les politiques publiques à savoir le cadre macroéconomique, la lutte contre la pauvreté à travers la mise en œuvre du CSLP, la gestion des finances publiques, les travaux budgétaires et l'élaboration d'un cadre général d'organisation des appuis sectoriels :

- **En matière de gestion macroéconomique**, en dépit du contexte difficile marqué par le renchérissement des prix des produits de grande consommation lié à la hausse des cours mondiaux, le Gouvernement a poursuivi ses réformes qui ont favorisé l'entrée en activité des mines d'or et la mise en œuvre des réformes budgétaires et structurelles qui ont eu pour effets directs des signes de reprise de l'activité économique avec une croissance du PIB réel estimé à 5% en 2008. Le déficit budgétaire hors dons s'est réduit par rapport à 2007 (11,4%, soit 5,4% dons compris en fin 2008, contre 12,2% en 2007). Toutefois, ces réformes se sont avérées insuffisantes en matière de maîtrise de l'inflation qui s'est estimé à plus de 10% malgré la bonne campagne agricole.
- **Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté**, l'analyse des résultats obtenus montre que les textes relatifs à la révision du dispositif institutionnel de suivi du

CSLP bien que appliqués dans les faits sont restés à l'état de projet en 2008. En termes de prévalence de la pauvreté, l'on observe une légère augmentation de son incidence qui passe de 42,6% en 2007 à 44,5% en 2008.

- **Sur le plan de la gestion des finances publiques**, l'installation du Comité de pilotage et le fonctionnement des groupes techniques de la Stratégie de renforcement des finances publiques a permis d'engranger des résultats forts appréciables. Il s'agit de : (i) l'amélioration du niveau de mobilisation des ressources internes (ii) l'adoption de la réforme de la nouvelle réglementation des marchés publics, (ii) l'interconnexion des trois dernières régions au CID, (iii) le début de déploiement du SIGASPE à Bobo-Dioulasso, (iv) la poursuite de la mise en œuvre du Schéma directeur informatique (SDI). Cependant, il ressort des préoccupations sur le niveau d'avancement dans la mise en œuvre de certaines mesures de réformes notamment la prise en charge de l'indicateur du PEFA sur l'étendue, la nature et le suivi de la vérification externe, l'élaboration du rapport provisoire de la stratégie nationale de renforcement des capacités en passation des marchés publics.

Au niveau des travaux budgétaires, comme les années précédentes ils se sont déroulés normalement suivant le calendrier budgétaire. Ainsi, l'atelier de lancement du CDMT s'est tenu le mois de mars suivi de l'atelier technique en avril et la circulaire budgétaire a été signée le 5 mai. La préparation des avant-projets de budget s'est effectuée sur la base des enveloppes sectorielles du CDMT global 2009-2011.

Au titre des décaissements en 2008

Dans le cadre du CGAB-CSLP, les PTF se sont engagés à :

- améliorer la prévisibilité des appuis budgétaires à court terme par un effort d'alignement de leurs appuis avec le cycle budgétaire au stade de la formulation et de l'exécution et en programmant les décaissements en fonction des besoins budgétaires du Gouvernement ;
- améliorer la prévisibilité de leurs appuis à moyen terme en avisant le Gouvernement des engagements indicatifs en termes d'aides budgétaires pour les deux ou trois années suivantes en vue de faciliter l'exercice de programmation pluriannuelle des dépenses (CDMT) ;

- fournir au Gouvernement et aux autres partenaires les orientations de leurs politiques d'aide ou tout changement y relatif, ainsi que les résultats de leurs évaluations et tous autres rapports ou études concernant leurs appuis, en particulier sur le Burkina Faso, réalisés à leur initiative.

L'enveloppe totale des appuis budgétaires programmés pour 2008 dont l'estimation a été transmise au Gouvernement à l'occasion de la première session semestrielle de février 2008, s'élevait à 119,189 milliards francs CFA, dont 90,989 milliards francs CFA (76,34%) sous forme de dons et 28,201 milliards francs CFA (23,66%) sous forme de prêts. Ces programmations ne concernaient pas l'ensemble des neuf (09) PTF membres du CGAB-CSLP – l'Allemagne n'avait pas encore décidé de son montant - et étaient réparties par trimestre comme suit :

- 1^{er} trimestre : 26,373 milliards de FCFA soit 22,13%,
- 2^{ème} trimestre : 37,252 milliards de FCFA soit 31,25%,
- 3^{ème} trimestre : 54,252 milliards de FCFA soit 45,52%,
- 4^{ème} trimestre : 1,312 milliards de FCFA soit 1,10%.

Cette programmation faite en début d'année traduit le souci des partenaires d'aligner au mieux le déboursement de leurs appuis au cycle budgétaire de l'Etat. Toutefois, une comparaison des décaissements trimestriels avec les prévisions montre une détérioration de la prévisibilité à court terme des appuis budgétaires.

L'expérience en 2009 :

L'année 2009 a connu des dysfonctionnements importants. Certains acteurs avaient l'impression d'être déconnectés du processus à cause du manque de transparence et de suivi régulier du déroulement des activités créé par les mesures de transition de l'ancien cadre institutionnel de suivi au nouveau cadre qui était censé être encore non opérationnel du point de vue juridique. Cette situation a encore été rendue plus complexe par le fait que qu'en plus du décret en cours d'adoption des TDR portant relecture des textes du CGAB ont été élaborés et sur lesquels les PTF ont déjà faits des commentaires. Le constat d'ensemble est qu'il n'y a pas eu de bilan des activités en 2009 mais on retrouve des éléments de bilan des activités réalisées au cours de l'année 2009 dans le rapport d'évaluation de la matrice des critères de performances et de décaissements en CGAB-CSLP de 2009.

C'est ainsi nonobstant les dysfonctionnements au cours de cette période, différentes activités ont pu être réalisées :

- En rapport avec la stabilité macroéconomique, la quatrième et cinquième revues du programme économique 2007-2010 financé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) se sont déroulées du 18 mars au 1^{er} avril 2009 et du 17 septembre au 2 octobre 2009.
- La revue annuelle du plan d'actions sectoriel triennal et les perspectives 2010 – 2012 de SRFP tenue le 25 février 2010 a abouti à la conclusion d'une mise en œuvre globalement satisfaisante des réformes relatives aux finances publiques en 2009.

A la rencontre de paraphage de la matrice unifiée du 2 Juin 2010, la Troïka relevait les insuffisances du processus de 2009 en termes d'une faible capacité des structures de pilotage du processus qui a imprimé une lenteur certaine au processus

- Le faible niveau d'appropriation du processus par les acteurs sectoriels notamment en amont pour la préparation et cela une bien meilleure implication sur place.
- La faible coordination entre les structures chargées de piloter le processus et les ministères sectoriels ;
- La faible coordination entre les coordonnateurs des CST et des chefs de file sectoriels des PTF ;
- La taille toujours grande et trop peu stratégique de la matrice dont le paraphe tardif n'intervient qu'en milieu d'année (voir chapitre 2.4).

En termes d'impact des insuffisances du processus de 2009 on peut relever le fait que le courant normal du CGAB-CSLP a été érodé au cours de la période et par conséquent des éléments importants ont manqué en 2009 :

- Le suivi programmé sur les recommandations de l'évaluation indépendante n'a pas été rigoureux ;
- Il n'y a pas eu de visite de terrain ;
- L'évaluation indépendante pour 2008 n'a pas été faite ;
- Un bilan des activités en 2009 n'a pas été fait ;
- On a cessé de préparer un programme d'activités et un chronogramme de travail

pour l'année suivante (2010)

Il faut souligner qu'en dépit de toutes ces faiblesses constatées des résultats appréciables ont pu être atteints dans le domaine de la lutte contre la pauvreté en 2009. C'est ainsi que sur les 24 indicateurs de suivi de la performance de la matrice, les résultats suggèrent l'atteinte de 13 objectifs d'entre eux. En revanche sept objectifs n'ont pas pu être atteints.

2.4 La matrice de performance

L'évaluation indépendante 2007 a présenté une analyse profonde de la matrice et des processus liés. Deux ans plus tard, il faut constater que la problématique reste inchangée : La taille et la complexité de la matrice de performance et de décaissement a même augmenté en 2008 et 2009. Le Bilan 2008 du CGAB-CSLP commente les changements de la matrice de 2007 à 2008 en ces termes « Elle comporte encore plus de mesures complexes avec plusieurs composantes, exemple des mesures M6 et M21 avec chacune 5 volets, ces derniers pouvant encore être décomposés en sous-volets. En décomposant les éléments de la matrice, on dénombre plus d'une cinquantaine de mesures. » Il s'agit notamment des mesures relatives au secteur coton à la décentralisation.

Un défi constant est le retard considérable pour signer la matrice de performance et de décaissement. L'idéal veut que la matrice soit paraphée avant l'adoption de la loi des finances qui intervient au cours du dernier trimestre de l'année précédente. En réalité, une bonne partie de l'année est déjà entamée lorsque les négociations ont été achevées. En 2008, c'était le 27 Mai seulement que le consensus réalisé a été formalisé. En 2009, la matrice a été adoptée le 20 Mai.

C'est en 2010 que le processus de négociation de la matrice unifiée CGAB-CSLP et CSLP a abouti, un processus d'unification qui a commencé en 2007. C'est un résultat majeur même si la matrice a été signée avec beaucoup de retard le 2 juin 2010. Le retard reflète les difficultés générées par le processus d'unification, liées entre autres à la coordination déficiente au sein du MEF, entre les équipes chargées du suivi des appuis budgétaires généraux et celles du suivi du CSLP, et la tendance des PTF à

insérer le maximum de mesures et indicateurs au niveau de la matrice unifiée pour compenser les faiblesses des processus sectoriels. L'élaboration de la matrice unifiée s'est fondée sur les mesures et indicateurs déclinés dans le projet de PAP-CSLP entamé courant 2009, le bilan de la matrice CGAB-CSLP 2009-2011 et la PAST 2010-2012 de la SRFP. Le rapport d'évaluation de performances du CGAB-CSLP 2009-2010 explique : « Dans l'optique de faciliter les évaluations futures, un effort a été fait pour limiter le nombre des mesures et indicateurs au niveau de la matrice unifiée et préciser davantage les formulations. Toutefois, lorsqu'ils sont toujours pertinents, les critères de décaissement qui sont en cours notamment au niveau des programmes de certains partenaires ont été pris en compte en respect des conventions signées et pour assurer la continuité au niveau du suivi. »⁴

La matrice unifiée ne contient plus les 4 appréciations générales⁵ (cadre macroéconomique, stratégie de réduction de la pauvreté, gestion des finances publiques, CGAB-CSLP) mais elle se compose de 50 mesures et 57 indicateurs, souvent avec plusieurs sous-indicateurs. Si on prend en compte les sous-mesures et sous-indicateurs, on arrive à une taille de 138 critères. Les PTF estiment que la simplification de la matrice devait aller de paire avec la mise en place des cadres de concertation efficaces, où le dialogue pourrait se faire autour des indicateurs sectoriels. Pour le moment, ces cadres ne sont opérationnels que dans certains secteurs.

Une grande taille affaiblit fortement la valeur stratégique de tout l'exercice CGAB-CSLP et complique le suivi et la prévisibilité. Si on s'accorde sur une dizaine de critères, la direction du chemin est beaucoup plus claire qu'avec une centaine de mesures et indicateurs. Comme indiqué, le nombre élevé des critères signale qu'il y a des PTF qui n'ont pas encore suffisamment confiance aux processus sectoriels et, pour cela, plus de critères sectoriels sont introduits dans la matrice CGAB-CSLP. La grande taille n'est pas du tout en phase avec le protocole d'accord qui prescrit une limitation du nombre des critères. Dans son appréciation, le Ministre de l'Economie et des Finances a constaté le 2 juin 2010 que la « taille reste élevée » et il suggère de « maintenir l'objectif de réduction en nous inspirant s'il le faut des expériences et

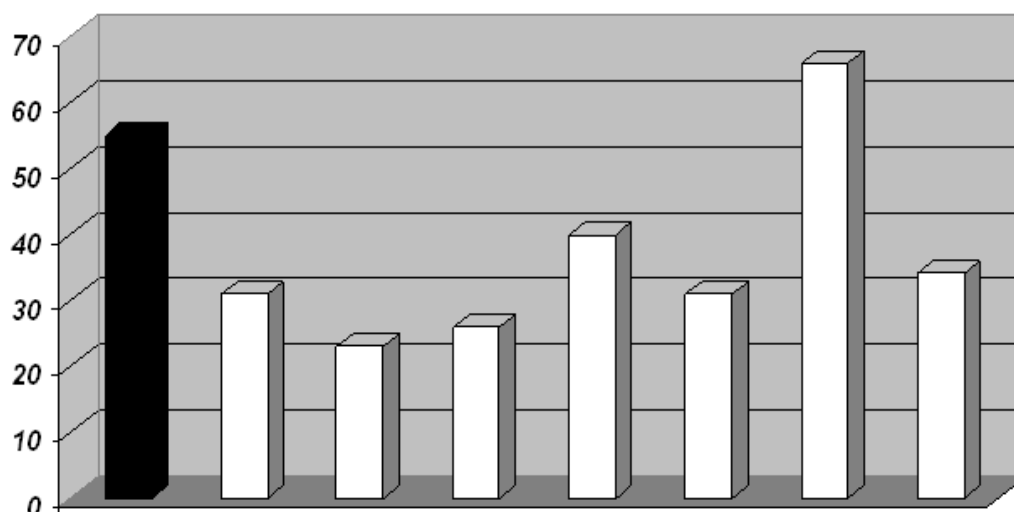
⁴ MEF 2010, 17

⁵ Ils sont mentionnés dans le rapport (MEF 2010, p. 18) mais pas dans la matrice unifiée elle-même.

bonnes pratiques d'autres pays. »

Pour comparer la taille de la matrice du Burkina Faso à celle d'autres pays, nous reprenons le graphique d'information de l'évaluation 2007⁶ :

Nombre des critères dans les cadres d'évaluation de performance (CEP) pour les matrices 2008



Pays	Burkina Faso	Ghana	Madagascar	Malawi	Mozambique	Sierra Leone	Tanzanie	Zambie
Critères	55	31	23*	26*	40	31*	66	34*

*2006

N.B. : Les sous-indicateurs et sous-mesures ne sont pas pris en compte.

Source : Informations reçues des Groupes ABG ; CE 2008, p 14

On voit que c'est seulement la Tanzanie qui affiche un nombre plus élevé de critères. Il faut savoir que le cas tanzanien est particulier en ce sens que pour les indicateurs, il n'y a pas de cibles annuelles mais seulement une "baseline" (normalement 2005) et une cible pour 2010. Pour les autres pays, on trouve des nombres de critères considérablement plus faibles que celui du Burkina Faso. Le Mozambique avec 40 critères pourrait servir comme exemple de référence. La SCADD constitue un excellent cadre d'expérimentation de plafonnement de la matrice . Au cas où il n'est pas possible de trouver un consensus dans l'immédiat, on pourrait adopter un processus de réduction graduel sur trois ans : Un maximum de 80 en 2011, 60 en 2012 et 40 en 2013.

La matrice unifiée se limite à l'année 2010. Pour les années suivantes on aura une

⁶ Gerster/Somé 2008, p. 26

adaptation majeure suivant la nouvelle SCADD. Dans le cadre d'une matrice unifiée et révisée, il est important de revenir à une forme pluriannuelle. Egalement, la SCADD en relation avec le concept de la matrice unifiée constitue une bonne l'occasion pour tous les PTF bilatéraux et multilatéraux de s'insérer dans le processus national d'adoption des mesures et indicateurs afin d'éviter les blocages. Une discipline avancée d'alignement de tous les PTF est nécessaire.

Tableau 2 : Evolution de la taille de la matrice de performance et de décaissement

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Appréciations générales	4	4	4	4	4	
Mesures						
- Enumérées	39	28	34	28	31	50
- Sous-mesures supplémentaires	00	02	15	07*	10	02
- Total	39	30	49	35	41	52
Indicateurs						
- Enumérés	36	25	26	27	28	57
- Sous-indicateurs supplémentaires	10	13	21	20	16	29
- Total	46	38	47	47	44	86
Critères d'appréciation	89	72	100	86	89	138

*En 2008, les sous-mesures ont été incluses dans les définitions.

Source : CGAB-CSLP, Matrices triennales des performances.

Les résultats des performances ont évolué en 2008 et 2009 comme suit :

Tableau 3 : Evolution des résultats selon les matrices CGAB de 2005 à 2009

Matrice CGAB	2005	2006	2007	2008	2009
Appréciations générales	4	4	4	4	4
Mesures et sous-mesures (nombre total)	39	28	49	33	31
- Réalisées	22	13	29	24	16
- Non réalisées	06	05	06	5	15
- Autres (partiellement réalisée, avancées, etc.)	11	10	14	4	0
Indicateurs et sous-indicateurs (nombre total)	46	39	38	33	50
- Atteints	28	24	25	21	33

- Non atteints	10	11	13	11	12	
- Autres (non renseigné, pas de cible)	08	04		01	05	
Critères (nombre total)		89	71	91	70	85
- Atteints	54	41	58	45	49	
- Non atteints	16	16	19	16	27	
- Autres	19	14	14	05	05	

N.B. : Les chiffres ici ne sont pas toujours identiques aux chiffres du Tableau 2 parce que les sources sont différentes.

Source : CGAB-CSLP, Rapports annuels d'évaluation de la matrice.

2.5 *Recommandations*

Il urge de clarifier cette situation de flou institutionnel et opérationnel par l'adoption d'un nouveau dispositif approprié fin de rendre le gouvernement-PTF dialogue plus transparent et véritablement efficient. Il est important de retrouver un cadre stable pour les appuis budgétaires afin de dissiper le profond malaise qui règne au sein de plusieurs PTF. Le projet actuel du nouveau dispositif institutionnel (ou le règlement intérieur prévu) pourrait être enrichi par une référence explicite au processus d'établissement, de suivi et d'évaluation des matrices de performances du gouvernement et des PTF, et également par l'ancrage du principe d'une évaluation indépendante périodique du fonctionnement du dispositif.

Un élément important du processus de rapprochement CGAB-CSLP et CSLP est que le gouvernement crée un secrétariat unique, doté de capacités et de compétences en vue de renforcer les activités des secteurs.

Une meilleure implication des secteurs disposant d'une politique sectorielle et une rapide opérationnalisation des cadres de dialogues sectoriels devraient être envisagées. L'on devrait œuvrer également à l'accélération du processus d'élaboration des politiques sectorielles dans tous les secteurs conformément au guide d'élaboration de politiques sectorielles.

On recommande au gouvernement de mettre un plafond au panier de critères (appréciations générales, mesures, indicateurs) de la matrice unifiée à un nombre

restreint, en vue d'une meilleure focalisation de l'ABG sur des thèmes transversaux et stratégiques. Il est essentiel de réduire et simplifier la matrice en vue de lui conférer une orientation plus stratégique car actuellement elle reste vague avec 107 critères (ou même 138, en incluant les sous-mesures et sous-indicateurs). D'une manière plus concrète, on propose de s'inspirer de l'exemple de Mozambique avec 40 critères.

Basé sur les résultats de la matrice, l'appréciation globale de performance gagne du terrain. Mais finalement il y a un élément subjectif dans une telle qualification. Dans le cadre des réformes des finances publiques il a été développé une méthodologie pour rendre le processus de l'appréciation plus objectif. Une telle approche est en cours de réflexion au niveau des PTF. On recommande de profiter de cet effort, pour renforcer le dialogue avec le gouvernement et d'examiner l'application de cette méthodologie⁷ pour l'appréciation globale du CGAB-CSLP.

Actuellement l'évaluation des performances du gouvernement est faite par les PTF dans le cadre de l'aide-mémoire tandis que l'évaluation des performances des PTF est réalisée par une évaluation indépendante.⁸ On recommande d'analyser les implications d'une évaluation des performances du gouvernement dans le cas où cette dernière est faite par une partie indépendante.⁹

Dans le cadre de l'aide bilatérale non ABG/ABS, on recommande d'accroître la part passant par le cycle budgétaire, en raison des implications positives et importantes sur la programmation, le budget, le parlement, le Trésor public, les achats, la comptabilité, la vérification et les rapports, en vue de la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris et du programme d'action d'Accra.

Il peut être pertinent d'évaluer l'efficacité et l'efficacités de chaque modalité d'aide en

⁷ On fait cette recommandation sans connaître la méthodologie développée. La méthodologie n'a pas été partagée avec les évaluateurs.

⁸ L'évaluation indépendante actuelle a comme objectif d'évaluer le fonctionnement du CGAB-CSLP, le respect des engagements pris par le gouvernement et les partenaires en 2008-2009, et leur performance selon la grille des donateurs. L'évaluation de la performance du gouvernement selon la matrice agréée est faite séparément par les PTF, en concertation avec le gouvernement.

⁹ Dans le cadre de la revue annuelle, le Gouvernement du Mozambique a proposé en 2010 de mandater en futur une évaluation indépendante ne pas seulement pour la performance des PTF mais aussi celle du gouvernement.

termes d'impact durable sur la croissance la réduction de la pauvreté afin de renforcer la synergie entre les deux modalités d'aide en vue d'optimiser l'impact de l'aide publique au développement.

3 Les appuis budgétaires sectoriels et le CGAB-CSLP

3.1 *La base : les processus sectoriels*

Le travail au niveau des sectoriels est la base du développement et de la mise en œuvre du CSLP. Il se dégage un large consensus sur le fait que les dysfonctionnements des sectoriels, la non prise en compte du dialogue mené au niveau sectoriel, les faiblesses de coordination et de déficit informationnel sont sources d'inefficience du fonctionnement du dispositif. Dans le nouveau dispositif, il est prévu le remplacement des CST par les cadres de dialogue sectoriel dont certains sectoriels n'en disposent pas pour le moment. Dans la pratique ce sont les CST qui continuent donc de fonctionner. Bien que le décret du nouveau dispositif ne soit pas encore adopté, certaines de ses dispositions sont cependant en cours de façon expérimentale. Un cadre général d'organisation des appuis sectoriels (CGAS) est mentionné dans le programme provisoire des activités pour 2009 mais n'a pas encore été élaboré. Par contre, un guide d'élaboration des politiques sectorielles est en préparation au niveau de la DGEP. Le nombre de stratégies sectorielles, souvent assorties de plans d'actions reste limité, et actuellement seulement cinq ministères établissent des CDMT sectoriels.¹⁰

Une étude¹¹ de faisabilité d'un appui budgétaire sectoriel au secteur de l'enseignement de base a identifié **sept piliers** nécessaires à l'application d'un instrument comme l'ABS :

- une politique et une stratégie de développement sectoriel bien définies et traduites en un plan d'activités pluriannuel et des plans opérationnels annuels;
- une programmation des dépenses et des financements à moyen terme;

¹⁰ PEFA 2010, p. 71

¹¹ ECORYS Avril 2010, p. 41

- un système efficace de suivi et d'évaluation, y compris l'existence d'une matrice d'indicateurs de performance avec des cibles annuelles, rendant possible l'évaluation annuelle des indicateurs de performance;
- des capacités de gestion et d'exécution adéquates aux niveaux des structures chargées de la mise en œuvre du programme sectoriel;
- une coordination efficace de toutes les parties prenantes du secteur sous le pilotage du pays bénéficiaire (y compris le dialogue entre le Gouvernement et les PTF sur la politique sectorielle) ;
- une bonne gestion des finances au niveau national et au niveau des structures impliquées dans la mise en œuvre du programme sectoriel ;
- un cadre macro-économique et budgétaire stable.

L'ABS est le couronnement d'un processus de changement profond – une « révolution de mentalité » selon un interlocuteur sectoriel – du mode de travail traditionnel vers une programmation, budgétisation, exécution, un suivi et une évaluation axée sur les résultats. Au delà des sept piliers mentionnés, il n'est pas très utile d'aller plus en détail dans l'identification des conditions de l'application des ABS. Les conditions opérationnelles devraient être identifiées à travers des études de cas qui permettent d'approfondir la situation spécifique du secteur et aussi de stimuler un processus sectoriel de réflexion.

3.2 L'état actuel de l'ABS au Burkina Faso

Les appuis budgétaires sectoriels se présentent pour les années 2008 et 2009 comme suit :

Tableau 4 : Les appuis budgétaires sectoriels 2008 et 2009

PTF	Année	Finances publiques (SRFP)	Education Non-ciblé (FC-EPT) (...) = Ciblé (CAST-SFDEB)
Banque Mondiale	2008		
	2009		FCFA 11 mia = USD 22 mio
Canada	2008		(FCFA 5'285 mio)
	2009		(FCFA 2'034 mio)
Danemark	2008		(FCFA 1'052 mio)

	2009	FCFA 560 mio = DC 6.5 moi	(FCFA 1'053 mio = DC 12 mio)
France	2008		(FCFA 3'280 mio =€ 5 mio)
	2009	FCFA 295 mio = € 0.45 moi	(FCFA 3'280 mio =€ 5 mio)
Pays-Bas	2008		(FCFA 8'527 mio)
	2009		(FCFA 4'592 mio)
Suisse	2008		
	2009		(FCFA 120 mio)
Suède	2008		(FCFA 1'743 mio)
	2009		
UNICEF	2008		(FCFA 1318 mio)
	2009		(FCFA 150 mio)
Union Européenne	2008		
	2009		FCFA 5'740 mio = € 8,75 moi
Total	2008		(FCFA 21'205 mio)
	2009	FCFA 855 moi	FCFA 16'740 mio (FCFA 11'229 mio)

() indique l'ABS ciblé CAST-FSDEB, voir ci-dessous

Sources : PTF ; ECORYS Avril 2010, p. 21

Dans le cadre de l'éducation de base, on note deux systèmes parallèles pour le financement extérieur du programme. Le Fonds catalytique-éducation pour tous (FC-EPT) est plus aligné sur les procédures nationales que les ressources ciblées au Compte d'affectation spéciale du trésor pour le Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base (CAST-FSDEB). Malgré que l'ABS FC-EPT soit non-ciblé, le MEBA, en concertation avec les autres Ministères impliqués dans l'éducation de base, a utilisé les fonds FC-EPT comme un ABS ciblé.¹² L'étude ECORYS sur la préfaisabilité d'un ABS au secteur de l'enseignement de base conclut qu'on puisse considérer l'ABS ciblé fourni par le CAST-FSDEB comme ABS selon la définition de l'OCDE/CAD.¹³ On peut aussi mentionner qu'un financement à travers un compte d'affectation spécial du Trésor est un dispositif prévu dans la législation pour la gestion des finances publiques. Pour cette raison nous l'avons inclus en parenthèses au tableau ci-dessus quoiqu'il y ait des dérogations non-négligeables des principes

¹² ECORYS avril 2010, p. 22-23

¹³ ECORYS avril 2010, p. 34. «Le soutien budgétaire est défini comme une méthode de financement du budget d'un pays partenaire via un transfert de ressources d'une agence de financement externe au Trésor public du gouvernement partenaire. Les fonds ainsi transférés sont gérés conformément aux procédures budgétaires du pays bénéficiaire » «On pourrait faire une distinction supplémentaire entre le soutien budgétaire général et le soutien budgétaire sectoriel. Dans le cas du soutien budgétaire général, le dialogue entre donneurs et gouvernements partenaires se concentre sur la politique globale et les priorités budgétaires, alors que dans le cas du soutien budgétaire sectoriel, il se concentre sur les préoccupations spécifiques du secteur. » OCDE/CAD 2006

de l'ABS :

- un audit spécifique est demandé par les PTF, à réaliser par un cabinet d'audit privé ;
- le principe de l'annualité du budget de l'état est violé par la possibilité de reporter des fonds non-utilisés à l'année suivante ;
- le principe de la non-affectation de recettes spécifiques à des dépenses spécifiques est abandonné en faveur du CAST.

Le « Mapping » sur la Division de travail et la Complémentarité de 2009 recommande que les appuis budgétaires sectoriels soient actuellement utilisés « de manière marginale »¹⁴. Selon cette enquête, les décaissements ABS de tous les PTF s'inscrivent pour 2008 et 2009 à un niveau de 3% des décaissements totaux (ABG, ABS, paniers communs, programmes/ projets). En contraste avec ces montants modestes de l'ABS, les ABG contribuent pour 28% (2008) et 31% (2009). Dans le cadre du « Mapping » on a constaté qu'il y a des différences importantes d'interprétation par chaque PTF de la nature de l'aide sous forme d'approche sectorielle. Une certaine marge d'interprétation devrait même être liée à la compréhension de l'ABS.

Cependant, les perspectives pour 2010 et 2011 projettent une croissance des ABS de 3% à 8% des décaissements. On constate une dynamique remarquable sur le niveau sectoriel. En fait, plusieurs PTF ABG ont l'intention de s'investir davantage à travers des ABS dans l'avenir :

- L'éducation de base bénéficiera d'un doublement de la contribution de la Banque Mondiale pour le FC-EPT en 2010 ;
- Dans le secteur de l'eau potable et l'assainissement ,le Danemark, la Suède et l'Union Européenne ont signé un protocole de financement conjoint en 2010 ou sont en train de le faire ; en vue d'une contribution éventuelle, l'Allemagne a commandité une étude sur les risques fiduciaires d'une participation à ce mécanisme.
- Dans le secteur de santé, les Pays-Bas ont commandité une étude de faisabilité

¹⁴ Schumacher/Sawadogo 2009, p.22

d'un ABS pour la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire¹⁵ avec le résultat que l'adoption d'un ABS aurait des avantages et des désavantages mais finalement qu'un ABS santé serait faisable. Le panier commun du programme d'appui au développement sanitaire est actuellement alimenté par les Pays-Bas, la Suède, la France, la Banque Mondiale et le FNUAP.¹⁶

L'avancement des ABS est – selon le Mapping¹⁷ – accompagné par une baisse des ABG à 23% (2010) et 24% (2011). L'étude montre également que l'instrument des projets/programmes est en train de regagner du terrain de 55% (2008), 57% (2009), 58% (2010) à 61% (2011). Ces perspectives surprenantes suscitent des questions à savoir si les systèmes d'absorption au Burkina Faso s'affaiblissent ou si les PTF ne sont pas vraiment appropriés les principes de la Déclaration de Paris/Accra. Mais il faut aussi prendre en compte le fait que les décaissements prévisionnels sur 2010 et 2011 sont incomplets.

3.3 ABG et ABS – une analyse comparative

Le Plan d'actions national de l'efficacité de l'aide au développement (PANEA) 2010 – 2012 suggère que l'appui budgétaire soit l'instrument préféré du gouvernement dans la coopération internationale : « Le Gouvernement continuera à encourager ses partenaires à se tourner davantage vers l'aide budgétaire »¹⁸. Les priorités du MEF sont avec l'appui budgétaire général parce que cette forme de soutien laisse – dans le cadre agréé avec le PTF – tout le pouvoir de décision auprès le gouvernement. Dans les ministères sectoriels la situation se présente différemment : ces derniers voient surtout leurs programmes et les besoins sectoriels de financement. Des appuis budgétaires sectoriels, des paniers sectoriel ou même des projets sont les formes de coopération priorisées qui assurent l'accès au financement d'une manière plus directe que l'ABG. Cet accès plus direct est le cas pour les ABS ciblés, et pour

¹⁵ ECORYS janvier 2010

¹⁶ ECORYS janvier 2010, p. 38

¹⁷ Schumacher/Sawadogo 2009, p.20

¹⁸ MEF, PANEA, Novembre 2009, p. 16

les ABS non-ciblés le pouvoir de négociation du Ministère sectoriel avec le MEF est au moins renforcé. Il importe à mentionner que le MEF voit l'ABS comme un instrument transitoire portant l'avantage d'impliquer directement les secteurs bénéficiaires et de les renforcer.

L'ABS permet un accompagnement beaucoup plus ciblé par les PTF que l'ABG. Les différences clés suivantes sont à noter :

- Les critères de décaissement sont pris de la matrice sectoriel ou se réfèrent à une appréciation globale de performance du secteur au lieu de se baser sur la matrice beaucoup plus large de l'ABG;
- Un dialogue mené avec le gouvernement se focalise sur les aspects sectoriel, creuse plus en profondeur, produit des informations de qualité et laisse les autres secteurs à côté;
- Souvent le PTF s'engage en plus de l'ABS et accorde des petites mesures d'accompagnement bien ciblées p.ex. pour le renforcement des capacités du secteur ;
- Dans sa communication au siège, au parlement et au public ,le PTF rapporte les résultats sectoriels, permettant plus de concrétisation et de visibilité en rendant compte aux contribuables au lieu d'informer plutôt du développement général du pays.

Une question importante qu'il faut discuter ouvertement entre le gouvernement et les PTF c'est l'additionnalité de l'ABS accordé. Est-ce que l'ABS s'ajoute au budget sectoriel financé par l'état ? Ou le gouvernement Burkinabè garde la souveraineté de prioriser l'usage de ses propres fonds et pourrait p.ex. compenser les ABS, et accroître les dépenses dans d'autres secteurs ? Ces questions ne sont pas seulement brûlantes pour les ABS non-ciblés mais aussi pour les ABS ciblés parce qu'il faut faire face à une fongibilité des fonds. Au sein des PTF, les appréciations sont divergentes :

- Quoique l'ABS mette l'accent sur un secteur spécifique, il n'affecte pas la liberté du gouvernement Burkinabè dans la poursuite de ses propres priorités ;
- Dans la convention de financement, on demande explicitement l'additionnalité pour la contribution de l'extérieur ;
- Comme compromis entre les deux extrêmes, on peut se contenter d'une matrice

agrée dans le cadre de l'ABG contenant des pourcentages du budget pour quelques secteurs clés, et renoncer à demander explicitement une additionnalité.

Comme mentionné plus haut, dans le cas de l'éducation de base, avec l'approche ciblée CAST-FSDEB, on est allé très loin. A travers des procédures spécifiques qui dérogent considérablement des principes standards de la gestion des finances publiques, les ressources de l'ABS ciblé sont sécurisées pour financer leurs objectifs sectoriels. Liés à ce traitement spécifique, il y a même une traçabilité des ressources extérieures de l'ABS ciblé dans l'ensemble. Cependant, les contributions individuelles des PTF ne peuvent pas être suivies. En contraste avec ce départ de l'approche ABS classique, le mécanisme FC-EPT n'implique pas les dérogations mentionnées.

Le SRFP comme base d'un ABS au secteur des finances publiques a soulevé des questions spécifiques. Le progrès au niveau des finances publiques est le cœur du progrès stimulé par l'ABG. Il y a des PTF qui ont décidé de s'abstenir d'un ABS finances publiques parce qu'ils ne voient pas de valeur ajoutée comparée avec l'ABG. Des autres considèrent le SRFP comme programme sectoriel et donnent leur appui à travers d'un ABS SRFP.

Les conditionnalités de l'ABS se basent normalement sur la matrice de performance du secteur qui est en plus la source pour les critères sectoriels – mesures et indicateurs – repris dans la matrice de l'ABG. Si la matrice sectorielle est la mère pour les critères sectoriels dans la matrice ABG, il n'y aura pas de problèmes de cohérence entre les deux. Dépendant du choix des critères de décaissement pour l'ABS dans le cadre du secteur concerné et pour l'ABG, des conditionnalités croisées peuvent survenir si on reprend les mêmes critères aux deux niveaux. Une telle implication est surtout probable dans la SRFP parce que le bon fonctionnement du secteur des finances publiques est également primordial pour l'ABG.

Les principes de la Déclaration de Paris et d'Accra ont pour but de réduire les coûts de transaction pour délivrer l'aide. Au Burkina Faso, la dynamique de la coopération internationale évoluait certainement dans cette direction. Mais il faut se rendre compte qu'il y a des situations transitoires où les coûts de transactions pourraient

augmenter. Si on a un panier bien fonctionnant comme c'est le cas pour le secteur de la santé, la transition vers un ABS et l'application des règles standard de gestion des finances publiques devrait compliquer les processus. L'ABS devrait être accompagné des démarches et mesures en vue d'éliminer ou minimiser les implications non souhaitées. Idéalement il s'agit d'une période temporaire qui pourrait affecter l'efficacité. La prise en compte d'un tel risque doit être vue comme investissement à l'alignement et le bon fonctionnement de l'état qui bénéficie finalement au pays. Si les règles standards de gestion des finances publiques ne répondent pas aux besoins du secteur, il faudrait chercher des solutions à moyen terme à travers l'ABG ou surtout le SRFP.

3.4 *Recommandations*

On recommande de développer une vision claire de la division des rôles de l'ABG et de l'ABS comme phare d'orientation. Le travail de suivi fait dans les secteurs ne devrait pas être répété au niveau ABG. Si la dynamique sectorielle se poursuit et que l'on donne un cadre et soutien approprié, il y aura de plus en plus des secteurs fonctionnant d'une manière satisfaisante. Au niveau ABG on devrait se limiter aux thèmes stratégiques et transversaux d'une part et sur les secteurs en retard ou en voie de maturité d'autre part.

On reprend la recommandation du « Mapping¹⁹ » sur la division du travail et la complémentarité de procéder à une revue des pratiques en matière d'ABS et de capitaliser les leçons apprises dans le contexte de Burkina Faso en vue de renforcer l'usage de l'instrument ABS comme une suite plus alignée de l'approche sectorielle classique.

Dans les secteurs plus avancés, les PTF devraient envisager l'appui budgétaire sectoriel comme modalité par défaut. Il est recommandé aux PTF de renforcer leur appui programmatique sectoriel en vue de renforcer la performance et le cadre de concertation avec tous les acteurs impliqués, et suivant une approche de la division de travail.

¹⁹ Schumacher/Sawadogo 2009, p.66

Il est important de réduire les dérogations de l'ABS pratiquées à un minimum en comparaison à l'ABS pur qui se base sur les systèmes nationaux. Même s'ils ont des faiblesses et que les systèmes parallèles fonctionnent, il n'en demeure pas moins que le dilemme subsiste – le système parallèle empêche les processus officiels à se développer et de se renforcer. C'est pour cela que les principes de la Déclaration de Paris et d'Accra demandent d'utiliser les systèmes nationaux.

On recommande de saisir l'opportunité de la relecture du protocole d'accord et du règlement intérieur CGAB-CSLP pour intégrer les ABG et les ABS dans le même cadre de définition des règles du jeu. Cela facilitera la coordination des calendriers et d'arriver à des revues sectorielles de qualité. Les idées de l'ABG et de l'ABS sont très similaires, et en pratique les circuits sectoriels et le circuit général sont étroitement liés. La relecture du CGAB-CSLP devrait assurer la complémentarité avec le nouveau dispositif et éviter des duplications.

4 Le respect en 2008 et 2009 des engagements pris par le Gouvernement

4.1 *La stratégie de réduction de la pauvreté*

En matière de lutte contre la pauvreté des progrès notables ont été enregistrés en 2008. Le rapport de performance indique que sur les 25 indicateurs retenus dans la matrice de suivi de performance dans la mise en œuvre du CSLP, les objectifs de 16 d'entre eux ont été atteints. L'indicateur portant sur le taux d'accès aux infrastructures d'assainissement en milieu rural n'a pas pu être renseigné parce que l'inventaire entrepris pour définir la situation de référence n'était pas finalisé à cette époque. Il est à noter que les critères de réalisation quantitatifs ne permettent pas toujours de renseigner sur le réel impact de certaines mesures en termes de réduction de pauvreté. L'efficacité de la politique de réduction de la pauvreté a été affectée par la pression inflationniste de 2008. En effet, le taux d'inflation qui a été de 10,7% en 2008 a amoindri l'impact positif des différentes réalisations.

L'année 2009 a marqué le pas en matière de réduction de la pauvreté, le contexte

macroéconomique s'est dégradé avec les effets de crise financière de 2008 qui se sont prolongés en 2009 et avec les effets des inondations du 1er septembre 2009 qui ont affecté négativement la production agricole. Le bilan des activités n'ayant pas été fait il reste difficile de se prononcer de façon rigoureuse sur l'impact des activités en matière de réduction de la pauvreté. Le rapport d'évaluation de la matrice des critères de performances et de décaissement du CGAB-CSLP en 2009 note que des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du CSLP cours de la période.

4.2 La production et la diffusion des informations

L'un des objectifs du programme d'activités de **2008** était d'assurer une meilleure visibilité des activités conduites dans le cadre du CGAB-CSLP et des appuis budgétaires généraux à travers une meilleure communication. La production et la diffusion des informations dans le cadre CGAB-CSLP ont été globalement satisfaisantes en 2008. Les PTF déplorent les retards souvent rencontrés, la qualité des informations communiquées, l'irrégularité du TOFE et le manque de commentaire qui devrait l'accompagner afin de favoriser son appropriation.

En revanche les choses ont moins bien fonctionné en **2009** entre les PTF et le gouvernement. La situation chaotique du fonctionnement du processus en 2009 sous-tendue par un problème d'asymétrie informationnelle prononcé est révélatrice de la difficile transition entre l'ancien dispositif de suivi et le nouveau dispositif. En fait, concernant les finances publiques la diffusion des informations est maintenant organisée à travers le Cadre Partenarial d'Appui au renforcement des Finances Publique (CAPA/FP, mis en place le 20 avril 2009) et la SRFP et est estimé fonctionner assez bien.

Des efforts notables par contre ont été déployés par les pouvoirs publics afin d'améliorer **l'accès du public aux informations financières et budgétaires**. Le budget de l'Etat exercice 2009 a fait l'objet d'une large diffusion dans les 13 régions du pays et sur le site du ministère (finances.gov.bf et db.gov.bf). Le TOFE a été produit régulièrement et diffusé à l'ensemble des acteurs avec toutefois des retards dommageables. Depuis le 2 juillet 2009, la revue de passation des marchés publics paraît régulièrement et reste accessible sur le site de la DGMP. Des documents

synthétiques de présentation de la loi de finance de 2009 dans les langues principales du pays ont été édités.

Pour les citoyens et ONG, un accès ouvert et à temps et crucial aux informations financières et budgétaires est capital. Les OSC reconnaissent un progrès important dans les derniers mois dans la diffusion des informations en estimant cependant que beaucoup reste à faire. L'évaluation PEFA note « l'accès direct aux informations de base reste difficile comme en témoigne l'absence d'information sur le budget de l'Etat sur le site de la Direction Générale du Budget du MEF, avant le vote du budget »²⁰.

4.3 Capacité de coordination des PTF

Sur ce point, sont répertoriées les activités (essentiellement des ateliers et rencontres) participant du renforcement des capacités dans les domaines de la coordination des appuis budgétaires, de la gestion des finances publiques et du processus CSLP. La structuration du dialogue au sein des PTF à travers l'institution de la troïka facilite le dialogue aussi pour la partie gouvernementale. La création du secrétariat unique reste une priorité à réaliser.

4.4 Recommandations

Les efforts du gouvernement pour davantage démocratiser l'accès de l'information financière au public doivent être poursuivis. L'accès du public aux informations financiers et budgétaires commence à s'améliorer mais il est important de continuer à renforcer la transparence du budget et l'implication du parlement, des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé.

On propose d'instaurer un système de tracking de la transmission des documents – création d'un tableau de bord pour suivre à temps réel la production et la transmission de la documentation – en vue d'atténuer les retards.

Le grand défi que représente la phase transitoire nécessite un renforcement des capacités de l'administration aussi bien en quantité qu'en qualité.

²⁰ PEFA 2010, p. 8

5 Le respect en 2008 et 2009 des engagements pris par les partenaires

5.1 *Observations*

Les engagements pris par les partenaires sont essentiellement définis dans **l'article 6 du protocole d'accord**. Les représentants du gouvernement ont apprécié les efforts faits par les PTF pour respecter leurs engagements. Les points forts et les faiblesses d'adhésion aux engagements de la prévisibilité, de l'appropriation, de l'alignement et de la coordination sont évoqués plus en détail au point 5.2 portant sur l'évaluation de la grille de performance des bailleurs de fonds.

L'enveloppe totale des appuis budgétaires réalisés en 2008 et 2009 est plus que satisfaisante. Pendant l'année 2008, le Burkina Faso a bénéficié de ressources supplémentaires par rapport à la programmation initiale. A cause des chocs exogènes subis, la Délégation de la commission Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, la France et le Danemark ont décaissé en sus de leur programmation initiale 36,4 milliards FCFA. Pour l'année 2009 on ne constate pas d'appuis supplémentaires mais il y a eu une évolution favorable des taux de change ce qui a augmenté les montants décaissés à un niveau plus élevé que la programmation initiale. Par contre, un des PTF (Danemark) n'a pas décaissé la tranche variable en 2009 à cause du non-respect de l'indicateur 25 (PEFA no 26, vérification externe du budget) de la matrice CGAB-CSLP.

Les années 2008 et 2009 ont vu le renouvellement des conventions de tous les partenaires CGAB-CSLP. Le souci d'améliorer la **prévisibilité à moyen terme** a fait que « toutes les nouvelles conventions ont une durée de validé d'au moins trois ans », comme le relève le Programme d'activités 2009 du CGAB-CSLP. C'est un achèvement remarquable qui facilite la programmation pluriannuelle des dépenses du gouvernement (CDMT).

La **prévisibilité infra-annuelle de l'ABG** est devenue un défi majeur les dernières années. L'alignement des décaissements des PTF au cycle budgétaire trimestriel montre une répartition très inégale des décaissements de l'ABG. Le Rapport PEFA

2010 constate que « depuis l'année 2006, l'aide budgétaire est exécutée avec beaucoup de retard » et calcule un retard pondéré total de 86.5 % pour 2009. Les causes sont imputables aux deux parties en ce sens que les informations de qualité sur les critères de la matrice sont communiquées avec retard d'une part, et d'autre part les procédures des PTF qui exigent beaucoup de temps, entre autres dans la mise en place des nouveaux programmes. Une raison de fond c'est que la plupart des PTF se basent pour les décaissements en année N sur les évaluations faites en année N portant sur l'année N-1 et tout retard de renseignement se traduit en retard des décaissements. En renouvelant leurs accords, on constate des avancées (parfois partielles) vers le système N-1/N/N+1 (Danemark, Pays Bas, Suède, Union Européenne).

La **diffusion des informations** par les partenaires s'est faite en 2008 comme prévu. Le Bilan 2008 du Secrétariat technique note : « Du côté des partenaires, les informations actualisées sur la programmation et les décaissements de leurs appuis ainsi que la programmation des missions ont été transmises au Gouvernement à l'occasion des sessions du CGAB-CSLP ou des missions du FMI ou encore pour l'élaboration des lois de finances ». Selon le protocole d'accord, les partenaires sont obligés de "limiter au strict minimum, en cours d'année, les demandes supplémentaires d'informations non convenues" (Art.6 PA) dans le cadre du CGAB-CSLP. D'abord, il faut constater que les besoins d'information sont assez différents parmi les PTF. Notamment l'Union Européenne exprime le besoin d'un rapport supplémentaire d'information, synthétique et focalisé à la fois, auquel le gouvernement et l'UE sont convenus dans la convention bilatérale.

5.2 La grille d'évaluation des donateurs : Bilan 2008 et 2009

La grille d'évaluation des donateurs a été formellement adoptée en février 2008. Mais une première évaluation a été déjà faite pour l'année 2007. La grille n'a pas changé depuis sa création. Les tableaux avec les résultats détaillés de l'état des lieux en 2008 et 2009 se trouvent en Annexes 3 et 4. Ces annexes contiennent également un profil visuel pour chaque PTF-ABG selon les axes de prévisibilité, d'appropriation, d'alignement et de coordination.

Une appréciation sommaire de l'enquête 2008 et 2009 conduit aux conclusions

suivantes :

- **Prévisibilité à moyen terme.** Tous les neuf donateurs ont une convention de trois ans ou plus (indicateur 1). Cinq parmi les neuf ont même une convention glissante ou d'une durée de plus que trois ans. Le renouvellement des conventions se fait, dans quatre des neuf cas (en 2009), au cours de l'année N-1 et dans trois cas au cours de l'année N (indicateur 2). En tout, la prévisibilité à moyen terme est un point fort du CGAB-CSLP.
- **Prévisibilité à court terme.** La performance surtout en 2009 a été faible. Le but de l'alignement des décaissements sur l'exercice budgétaire (indicateur 3) n'a pas été atteint avec six donateurs décaissant au troisième ou quatrième trimestre. La conformité avec la programmation (indicateur 4) montre une image un peu plus favorable: quatre bailleurs ont adhéré à la programmation. Les raisons pour la faible prévisibilité à court terme sont à partager entre la partie nationale (pour quatre, le décaissement n'a pas eu lieu tel que prévu à cause de la non réalisation des conditions de décaissement) et les PTF (pour trois, le décaissement n'a pas eu lieu comme prévu en raison de la complexité des procédures du PTF). La prévisibilité à court terme est une des faiblesses du dispositif CGAB-CSLP.
- **Appropriation.** L'évaluation de la limitation du nombre des critères de décaissement (indicateur 5) montre une situation acceptable même s'il y a toujours de la marge pour des améliorations futures. Six (2008) ou sept (2009) des donateurs pratiquent l'appréciation globale ou ont diminué le nombre de critères de décaissement dans la matrice de l'année N par rapport à la matrice en N-1. Un résultat remarquable (indicateur 6) est que tous les bailleurs choisissent à 100 % les critères de décaissement de la matrice de performance et des décaissements du CGAB-CSLP, ou pratiquent l'appréciation globale. Mais ce résultat doit être apprécié en lien avec la grande taille de la matrice conjointe et son mode d'élaboration et dans la pratique avec la prise en compte des critères pragmatiques.
- **Alignement.** Le résultat est mitigé (indicateur 7) : trois des neuf PTF ABG fournissent plus de 50 % de leur aide sous forme d'appuis budgétaires (généraux

ou sectoriels) ; six donateurs, moins de 50 %, dont un, moins de 25 %. Il faut ajouter que ces résultats ne sont pas comparables aux résultats des enquêtes sur l'article 5a de la Déclaration de Paris parce que les définitions sont très divergentes.

- **Coordination.** Il y a une discipline remarquable pour coordonner les missions nécessaires avec le cadre CGAB-CSLP (indicateur 8), de maintenir le nombre des missions à un minimum et de partager les TDR et les rapports avec les autres dans un esprit de transparence (indicateur 9). La coordination est un des points forts du dispositif CGAB-CSLP.

En comparant les résultats de l'enquête 2008 et 2009 avec ceux atteints en 2007 ("*baseline*") on constate que

- La prévisibilité à moyen terme a été renforcée ; le nombre de conventions de 3 ans et plus est croissant ;
- La prévisibilité à court terme stagne à un niveau faible. Quelques PTF ABG ont commencé à appliquer la formule N-1/N/N+1 ce qui devrait influencer la prévisibilité à court terme positivement
- L'appropriation constatée s'est renforcée. Il semble que l'appréciation globale est en train de gagner du terrain ;
- L'alignement reste inchangé avec un niveau mitigé. La partie de l'aide qui relève du mode de l'AB n'a pas augmenté.
- La coordination s'est poursuivie à un haut niveau.

La grille est restée inchangée depuis 2007. Les faiblesses à éliminer évoquées dans l'évaluation 2007 sont toujours d'actualité. Quelques problèmes pratiques d'interprétation dans le cas des indicateurs individuels sont notés dans les annexes 3 et 4.

5.3 Recommandations

Il est recommandé de **continuer l'exercice de la grille d'évaluation de la performance des donateurs** si une vraie volonté des PTF et du gouvernement se développe d'utiliser l'instrument comme un outil pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide au lieu de le voir seulement comme une formalité. Il est important de prendre

conscience des problèmes pratiques relevés en annexe et de les clarifier éventuellement. En plus, si on se décide de continuer, deux innovations importantes sont recommandées :

- A titre d'orientation générale, l'on pourrait faire évoluer la grille en un **instrument incitant les PTF-ABG à entreprendre des efforts pour progresser** (comme c'est le cas pour la matrice du Gouvernement) : élaborer la grille pluriannuelle, et inscrire des valeurs cibles pour l'ensemble des PTF pour les indicateurs, là où cela peut être fait. Il y a une proposition détaillée d'une matrice améliorée en annexe 5 de l'évaluation indépendante 2007. Cette recommandation de l'évaluation 2007 n'a jamais été discutée.
- Il faudrait envisager de **couvrir les PTF ABG et les PTF non-ABG également** dans le futur. Tandis qu'on compte neuf PTF ABG, la troïka sert une liste de distribution de 34 PTF. Le rapprochement et unification des processus CSLP et CGAB-CSLP est une occasion de développer une grille de performance de tous les PTF en opérationnalisant les principes de la Déclaration de Paris et de l'Agenda d'Action d'Accra dans le contexte de Burkina Faso. Le Ghana est actuellement en train d'adopter une telle grille et le Rwanda la pratique déjà depuis deux ans. Il faut noter qu'une telle mesure ne nécessiterait pas une révision totale de la grille, en intégrant aussi quelques indicateurs du suivi de la Déclaration de Paris et d'Accra. Les indicateurs adressés aux PTF AB ne seraient plus qu'une sous-matrice.

En vue de la **cohérence du portefeuille** des PTF et surtout dans l'esprit de l'approche CGAB-CSLP, il est recommandé de donner de la visibilité aux efforts complémentaires concernant les projets et programmes dans la grille:

- S'il s'agit de la coopération avec le gouvernement, est-ce que les contributions sont inscrites dans le budget et passent par le trésor (art. 5a DP)?
- Dans quelle mesure, les PTF ABG fournissent-ils des appuis de renforcement des capacités liées directement ou indirectement à la mise en œuvre du CGAB-CSLP (Art. 8 du protocole d'accord) ?
- Est-ce qu'il y a des contributions au « Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT) » qui répondent dans l'esprit d'un appui budgétaire aux besoins des collectivités territoriales ?
- Est-ce qu'il y a des contributions complémentaires qui poussent l'Etat à rendre

compte du budget et sa mise en œuvre, à travers une coopération avec le parlement, la société civile ou le secteur privé ?

En vue d'adresser le défi de la faible prévisibilité à court terme, on recommande aux PTF de continuer et intensifier le changement déjà initié vers le système consécutif N-1/N/N+1: prise de décision en année N sur la base de la performance de l'année N-1 et décaissement en année N+1. Ce changement majeur devrait être ancré dans le cadre d'une révision du protocole d'accord et du règlement intérieur du CGAB-CSLP, et dans les conventions bilatérales à renouveler.

6 La mise en œuvre des recommandations des évaluations antérieures

L'état des lieux des recommandations de l'évaluation indépendante du CGAB-CSLP, portant sur les années 2005, 2006 et 2007 se limite aux tableaux suivants qui fournit la situation de leur réalisation en 2010. Dans la mesure où les thèmes traités sont largement abordés dans les autres parties du rapport, ce tableau ne fait pas l'objet de commentaires supplémentaires.

6.1 *Etat des lieux des recommandations de l'évaluation 2005*

Recommandation	Réalisation (situation en 2010)	Observations (situation en 2010)
Améliorer l'appropriation du processus CGAB-CSLP par les départements ministériels	En cours ; action continue	Défi constant ; à renforcer par des changements et appuis institutionnels et le renforcement des capacités
Faire assortir les documents à fournir de brèves notes explicatives ou commentaires	Non	Surcroit de travail (contraintes objectives de temps) et scepticisme du côté du gouvernement ; comme mesure partielle, en mars 2007 une formation AFRITAC a eu lieu pour interpréter les TOFE avec la participation du gouvernement et des PTF.
Porter une attention particulière au volet "renforcement des capacités"	Réalisée ; action continue	Choisi comme thème spécifique de l'évaluation indépendante CGAB-CSLP 2006 ; le gouvernement a adopté en 2009 une Politique Nationale de Renforcement des Capacités (PNRC).
Aligner le calendrier des décaissements sur la planification des liquidités	Modifiée	D'autres mesures pour améliorer la prévisibilité ont été prises
Formaliser le statut du MEDEV dans le règlement intérieur	Non	N'a plus de sens avec la création du MEF en 2007
Ouvrir le CGAB-CSLP à des partenaires non	Réalisée	Réticence d'abord, mais reprise après le

Recommandation	Réalisation (situation en 2010)	Observations (situation en 2010)
AGB voulant participer à titre d'observateur		voyage au Mozambique ; mise en œuvre depuis 2007
Veiller à la stabilité des personnes participant aux réunions techniques	Action continue	Doit se réaliser à travers le renforcement des capacités et les appuis institutionnels
Clarifier dès le début le régime de la propriété et de la responsabilité du suivi et de la diffusion des études	Non	-
Alterner appréciations conjointes et évaluations indépendantes tous les deux ou trois ans	Rejetée	Rythme d'évaluation annuelle maintenu

6.2 Etat des lieux des recommandations de l'évaluation 2006

Recommandation	Réalisation (situation en 2010)	Observations (situation en 2010)
Sur le rôle et les compétences des acteurs		
Œuvrer à un rôle plus actif des structures du MEDEV et des CST dans le processus du suivi de la mise en œuvre du CSLP	Non réalisé	MEDEV n'est plus d'actualité ; et les CST sont en train d'être remplacées par des Cadres de Concertation Sectoriels
Attribuer des mandats et élaborer des manuels de procédures précis destinés aux structures chargées de la mise en œuvre et du suivi du CSLP et les responsabiliser afin qu'elles s'en approprient et assument leurs tâches	Partiellement réalisé	Liée à la révision des processus CSLP et CGAB-CSLP en cours ; guide pour élaborer une politique sectorielle établie
Clarifier leurs mandats et leurs rôles à jouer dans le processus du CSLP du CGAB-CSLP d'une part, et le dispositif du CSLP d'autre part	Partiellement réalisé	Liée à la révision des processus CSLP et CGAB-CSLP en cours
Approfondir le dialogue dans les cadres de concertation appropriés sur les sujets sensibles qui ont un risque élevé de discontinuité de l'APD en cas d'incompréhensions ou d'opinions divergentes	Réalisée	Dialogue de haut niveau deux fois par an
Sur l'amélioration du processus CSLP et du CGAB-CSLP		
Préciser le mandat du CGAB-CSLP en matière de dialogue politique en cherchant une meilleure articulation entre les sujets qui relèvent de son mandat et les sujets qui sont du ressort d'autres instances comme le cadre de concertation gouvernement-PTF	En cours	La révision du dispositif CGAB-CSLP est actuellement en cours ; un dialogue politique séparé et de haut niveau a eu lieu
Améliorer la prévisibilité en appliquant la décision de décaisser sur la base de l'appréciation du progrès dans l'amélioration de la gestion des finances publiques et de la lutte contre la pauvreté de l'année N-1 à l'année N+1 au lieu de l'année même de l'appréciation comme il est le cas actuellement. Au besoin, les résultats de la revue à mi-parcours pourraient être ajoutés comme critère de décision	Partiellement appliqué	L'accord sur le principe est largement là mais les défis se posent différemment d'un bailleur à l'autre. Le système N-1/N/N+1 est appliqué par quelques PTF. Mais les procédures d'autres PTF (p.ex. la BM, la BAD) ne permettent pas actuellement son adoption, et il n'y avait pas de progrès.
Améliorer le contenu du PAP-CSLP dans la perspective de rendre plus réalistes et réalisables les mesures et indicateurs retenus	Action continue	La matrice a été améliorée mais est loin d'être parfaite. Il est demandé que pour les mesures, les implications financières soient connues
Revoir la programmation des missions de	Partiellement	Réalisée avec le FMI

Recommandation	Réalisation (situation en 2010)	Observations (situation en 2010)
formulation de nouvelles conventions de sorte qu'elles s'accroissent mieux au cycle budgétaire	réalisée	
Assortir les documents, tels que la Loi de finances et les TOFE, de textes explicatifs	Non	Surcroit de travail (contraintes objectives de temps) et scepticisme du côté du gouvernement ; comme mesure partielle, en mars 2007 une formation AFRITAC a eu lieu pour interpréter les TOFE avec participation du gouvernement et des PTF.
Clarifier la classification "avancée" dans l'appréciation de la réalisation des mesures de la matrice	Partiellement acceptée	"Avancée" ne sera plus utilisé dans les revues annuelles, seulement aux revues à mi-parcours quand la classification dénomme un état transitoire avant de la fin de l'année
Améliorer la formulation des mesures et indicateurs afin de s'assurer que leur réalisation corresponde aux résultats visés	Réalisée / action continue	Des efforts faits mais le défi reste
Sur le renforcement des capacités		
Œuvrer à accroître la capacité de formation de base de l'ENAREF et de l'Université afin d'arriver à une masse critique suffisante de cadres pour satisfaire la demande aussi bien de l'administration que des autres parties	En cours	A travers l'ENAREF, une affaire permanente ; plus difficile d'associer l'Université
Exploiter les possibilités des formations à la carte avec l'ENAREF	Non	Effort systématique pas fait
Identifier et répertorier les possibilités d'échanges d'expériences et de jumelages	Réalisée	Echanges ont eu lieu avec des délégations du Sénégal et Madagascar; un voyage d'étude au Mozambique a été fait
Formuler un plan de renforcement des capacités par le gouvernement et les PTF dans le cadre du processus CSLP	En cours	Pris comme thème transversal, groupe "renforcement des capacités" de la SRFP ; DGEP et CAPES impliqués dans le thème. Le gouvernement a adopté en 2009 la Politique Nationale de Renforcement des Capacités (PNRC).

6.3 Etat des lieux des recommandations de l'évaluation 2007

D'une manière générale, on peut constater que les recommandations de l'évaluation 2007 figuraient dans le programme d'activités 2009 comme points à discuter. Mais pendant l'année personne n'a pris l'initiative et comme conséquence ils n'ont pas été discutés ni par le gouvernement, ni par les PTF-ABG. Il faut se demander si l'évaluation indépendante est plutôt vue comme une formalité par les parties prenantes. Si tel est le cas, les coûts réels et les frais de transaction sont trop élevés pour se permettre ce luxe.

Dans ce contexte il n'est pas étonnant que le bilan de réalisation reste relativement

mitigé. Un nombre important des recommandations de 2007 reste toujours d'actualité et figurera parmi les conclusions de l'évaluation 2008/2009. Dans les évaluations antérieures, on avait déjà un certain recyclage.

Recommandation	Réalisation (situation en 2010)	Observations (situation en 2010)
Recommandations-clés au gouvernement		
Achever le rapprochement des processus CGAB et CSLP et créer un secrétariat unique au MEF, doté de capacités et de compétences sectorielles.	Non réalisé	Le rapprochement des processus CSLP et CGAB-CSLP a continué mais le secrétariat unique n'est pas encore une réalité.
Aligner le PAP-CSLP au cycle budgétaire, en adoptant le PAP-CSLP en année N pour les années N+1 à N+3, avant la circulaire budgétaire de l'année N+1.	Non réalisé	La préoccupation est partagée par le MEF mais les secteurs non pas adaptés le cycle de programmation, à l'exception de la santé
Mieux impliquer les secteurs dans les processus CGAB et CSLP, à travers les CST ou autres cadres sectoriels appropriés, en prenant les politiques sectorielles comme base, et en dotant mieux les DEP des ministères.	En cours	Accepté comme ligne de travail mais la mise en œuvre pose problèmes en pratique. Les CST ne sont pas encore remplacés par les cadres de concertations sectorielles prévues.
Plafonner le panier de critères (appréciations générales, mesures, indicateurs) de la matrice CGAB-CSLP à un nombre restreint, en vue d'une meilleure focalisation de l'ABG sur des thèmes transversaux et stratégiques.	Non réalisé	Le gouvernement partage le but de réduire le volume de la matrice mais n'a pas décrété un plafond. Avec la matrice unifiée on est même arrivé à un nombre de critères plus élevé qu'en 2009.
Formuler une politique de l'aide extérieure pour établir un cadre commun aux approches budgétaires générales et sectorielles en vue d'harmoniser et de rationaliser l'élaboration des matrices ABG et sectoriels, et pour une orientation de la responsabilité mutuelle (grille PTF ABG et PTF non ABG).	Partiellement réalisé	Le gouvernement n'a pas formulé une politique de l'aide extérieure mais le PANEA révisé contient des éléments d'un cadre commun et des délibérations sur la responsabilité mutuelle. Néanmoins, le PANEA révisé ne fait pas mention de la grille PTF ABG.
Recommandations-clés aux PTF ABG		
Arriver à un système consécutif pour baser la performance sur l'année N-1, évaluer la performance et prendre un engagement ferme en année N (avant la décision du CM sur le projet de Loi des finances à soumettre au parlement), en vue d'un décaissement en année N+1.	Partiellement appliqué	L'accord sur le principe est largement là mais les défis se posent différemment d'un bailleur à l'autre. Le système N-1/N/N+1 est appliqué par quelques PTF. Mais les procédures d'autres PTF (p.ex. la BM, la BAD) ne permettent pas actuellement son adoption, et il n'y avait pas de progrès.
Accroître la part de l'aide bilatérale non ABG/ABS passant par le cycle budgétaire, en raison des implications positives et importantes sur la programmation, le budget, le parlement, le Trésor public, les achats, la comptabilité, la vérification et les rapports.	Non réalisé	Le rapport de la mise en œuvre du PANEA montre une baisse de l'utilisation des systèmes nationaux de 2005 à 2008. Le rapport PEFA constate un progrès léger de 2007 à 2009. Le bilan reste contradictoire.
Faire évoluer la grille d'évaluation des performances des PTF ABG dans le sens de la proposition d'une matrice améliorée pour l'évaluation des performances des PTF en Annexe 5.	Non réalisé	Jamais discuté.
Renforcer la coordination et l'harmonisation au sein des PTF ABG, surtout entre les bilatéraux et les multilatéraux.	Avancé	La transparence parmi les PTF et leurs réflexions est avancée. Pour au moins un PTF la décentralisation interne facilite la coordination.
Faire un effort d'information des autorités et des	Partiellement	Quelques PTF ont fait des efforts

Recommandation	Réalisation (situation en 2010)	Observations (situation en 2010)
contribuables des pays des PTF pour une base solide de partenariat avec le Burkina Faso.	réalisé	additionnels d'information dans leur public.
Recommandations-clés au gouvernement et aux PTF ABG (conjointement)		
Simplifier la matrice suivant les recommandations, en prenant en compte l'idée de sous-traiter aux processus sectoriels liés, d'amélioration de la cohérence avec le CSLP et de fonctionnalité de la matrice.	Non réalisé	La matrice CGAB-CSLP n'a pas été simplifiée. Au contraire, avec l'arrivée de la matrice unifiée CSLP et CGAB-CSLP la complexité s'est accrue.
Améliorer la transparence avec la mise en ligne du site Internet par des efforts ciblés d'information au pays sur le processus budgétaire et la mise en œuvre du budget : (1) élaborer un "budget citoyen" ; (2) désagréger les budgets aux niveaux régionaux, communaux et municipaux ; (3) renforcer les capacités de compréhension du budget des autorités décentralisées.	Mitigé	Les propositions bien précises de cette recommandation n'ont pas été mises en œuvre, et l'accès des citoyens aux informations budgétaires détaillées et à temps reste difficile. Mais le Ministre du MEF fait des efforts remarquables de communication aux régions. Le budget a été traduit dans quatre langues nationales. Le budget 2010 contient une ligne budgétaire pour les communes (sans dotations individuelles).
Mettre en œuvre les mesures de renforcement des capacités du gouvernement en matière de suivi-évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté, par le renforcement des ressources humaines, par l'amélioration de l'infrastructure statistique, le renforcement des liens entre les structures de production de données et les unités de recherche et d'analyse sur les politiques publiques, et par la mise en place d'un système de maintien des capacités de l'administration par compensation des migrations éventuelles au profit des PTF.	En préparation	Le gouvernement a adopté en 2009 une Politique Nationale de Renforcement des Capacités (PNRC). La mise en œuvre reste à faire.
Renforcer les mécanismes et les capacités en vue d'une implication accrue du parlement, des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé dans les processus CSLP et CGAB-CSLP.	mitigé	Le nouveau dispositif de suivi (pas encore adopté) du CSLP inclut la société civile. La participation de la société civile et la qualité des contributions ont avancées. Pas de changement pour le parlement et les collectivités territoriales.

7 Bilan des principaux résultats et défis

7.1 *Principaux résultats obtenus*

Un bilan des principaux résultats obtenus doit d'abord reconnaître que le **CGAB-CSLP a continué à poursuivre les objectifs** en 2008 et 2009. Le processus CGAB-CSLP a même connu un décaissement accru de 32 % de 2007 à 2009 de la part des PTF-ABG.

Le **rapprochement des processus parallèles CSLP et CGAB-CSLP** s'est accéléré. Les premiers pas dans cette direction ont été faits en 2007 avec la réunification du MEDEV et du Ministère des finances et du budget et le début de discussion d'aller plus loin. Ce processus s'est renforcé en 2008 et 2009 avec des revues conjointes CSLP et CGAB-CSLP et la préparation d'une matrice unifiée, achevée en 2010.

L'**installation de la troika** par les PTF permet une rationalisation des travaux dans l'avenir. La formule de la troika a été proposée par les PTF et saluée par le gouvernement comme une contribution importante à l'efficacité de l'aide. Il reste à trouver et à s'accorder sur des aux modes de travail les plus souples.

Le **dialogue politique de haut niveau** a redémarré en 2007 et a été continué en 2008 et 2009. Le Premier Ministre mène deux fois par an un dialogue sur des sujets cruciaux et transversaux comme la crise alimentaire avec les PTF. Par le biais de la troika ce dialogue inclut aussi les PTF non-ABG.

La clé du CGAB-CSLP est une bonne gestion des finances publiques. En 2009 une **analyse indépendante de la gestion des finances publiques** pour les années 2008 et 2009 a été préparée (formations des cadres) suivant la méthodologie PEFA. L'évaluation suivait en 2010. Cet outil diagnostique a relevé les forces et les faiblesses actuelles et sert comme document de référence pour le renforcement dans le futur.

7.2 Principaux défis

Il y a un manque fondamental de clarté. La période de transition de l'ancien à un nouveau dispositif est maintenant au milieu de la deuxième année, sans perspectives bien définies de regagner un terrain plus solide. La situation actuelle est ressentie par beaucoup des PTF-ABG comme « chaotique », essentiellement à deux niveaux :

- On ne sait plus quel cadre est en vigueur : formellement c'est toujours l'ancien CGAB parce que le nouveau dispositif n'a pas encore été adopté, mais on pratique des innovations partielles qui rendent le processus peu prévisible ;
- Le passage de l'ancien au nouveau dispositif ne reste que partiel; par exemple

les CST souvent considérées comme peu efficaces continuent à servir comme point de référence au lieu d'être remplacées par les cadres de dialogue sectoriel prévus.

Il y a une perte d'efficacité dans le système de suivi ABG. Le système ne prévoit plus de l'espace pour des discussions à fonds des PTF ABG en vue de disposer d'une base solide d'information au delà de l'appréciation globale. La qualité du suivi pratiqué en 2009 s'est affaiblie en comparaison avec 2008. Les revues annuelles et mi-parcours ont été des évènements importants mais aussi très formels. On constate un pas en avant pour la revue annuelle 2010.

La fusion des processus CSLP – CGAB reste inachevée. Les processus parallèles ont été réduits mais le secrétariat unique au sein du MEF n'a pas encore été créé. En conformité avec le schéma prévu, le SP-PPF a concédé des missions à la DGEP et cette dernière responsable pour le CSLP ne s'est pas encore appropriée ces missions pour suivre comme il se doit les AB. La DGEP n'était pas dotée non plus de capacités supplémentaires pour ces nouvelles missions.

Le renforcement des secteurs est accepté mais la mise en œuvre ne suffit pas. On est d'accord : La lutte contre la pauvreté se décide dans les secteurs. Mais les avancées au niveau sectoriel sont très inégales parce que les politiques sectorielles sont incomplètes au niveau de beaucoup de secteurs, les cadres de dialogue ne sont pas opérationnels et il y a des capacités trop faibles au niveau de certains ministères.

La transition du CSLP à la SCADD accentue les incertitudes. Le gouvernement a reporté l'adoption du nouveau dispositif jusqu'à ce que la SCADD et ses implications éventuelles pour le suivi soient connues. Les PTF ont besoin d'un cadre clair, approprié et adopté par le gouvernement pour la poursuite de leurs appuis budgétaires.

Le suivi flou actuellement pratiqué génère des risques croissants. Si le dispositif de suivi n'assure plus la confiance minimale des PTF pour la suite de l'AB, cela risque de provoquer des réactions coûteuses pour la partie nationale. Des options de réaction sont (1) d'abandonner l'appréciation globale et de se tourner conjointement

ou individuellement vers des critères spécifiques pour le décaissement, (2) d'investir plus dans les secteurs au lieu de passer par l'ABG. Les frais de transactions augmenteraient en conséquence.

La prévisibilité des décaissements à court terme est faible. L'alignement des décaissements avec le cycle budgétaire souvent ne correspond pas à la programmation initiale. Les raisons se trouvent dans des insuffisances administratives, dans le renseignement tardif de quelques indicateurs déclencheurs et dans la lourdeur de procédures des PTF.

L'appropriation de la Déclaration de Paris et Accra par les PTF est inégale. L'aide pratiquée dans le contexte de Burkina Faso ne traduit pas toujours en premier lieu les principes agréés sur l'efficacité de l'aide. Les politiques et exigences des sièges jouent un rôle non négligeable en face d'un « leadership » croissant de la partie nationale.

8 Vers la Stratégie de Croissance Accélérée et le Développement. Durable (SCADD)

Le point de départ, les orientations majeures du CSLP :

- Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité par la création des conditions d'une croissance équitable, le maintien d'un cadre macro-économique stable, et l'amélioration de la compétitivité de l'économie ;
- Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale en renforçant les capacités humaines (éducation, santé, nutrition, VIH/SIDA, eau potable, assainissement...), en promouvant l'accès des pauvres à l'éducation, aux services de santé, aux programmes de nutrition, la lutte contre le VIH/SIDA, l'accès à l'eau et la protection sociale des pauvres ;
- Élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité. Il s'agit de promouvoir une agriculture pourvoyeuse d'emplois et de revenus, diminuer la vulnérabilité de l'activité agricole, intensifier et moderniser l'activité agricole, accroître et diversifier les revenus des populations rurales, accélérer le désenclavement, soutenir les

organisations de producteurs, améliorer les conditions de vie de la femme rurale, promouvoir l'emploi et la formation professionnelle ;

- promouvoir la bonne gouvernance notamment la gouvernance politique, la gouvernance administrative, la gouvernance économique et la gouvernance locale.

Les grandes orientations de la SCADD 2010 – 2015 :

- La principale orientation de la SCADD est la « Consolidation de l'économie et accélération du rythme de la croissance »
- La SCADD s'appuie sur les quatre pôles du DOS (social, économique, gouvernance et extérieur) de la vision « Burkina 2025 ».
- Le « Document de Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable pour la période 2010-2015 » vise à mettre l'accent sur les secteurs de production (ou créneaux stratégiques) dont la croissance a les effets les plus significatifs en termes d'amélioration du bien être des populations et de réduction de la pauvreté au Burkina Faso.
- La stratégie visera l'amélioration des performances de l'économie à travers l'accélération du rythme de croissance et sa pérennité.
- La stratégie reposera sur la modernisation des secteurs de production, le relèvement de leur rendement et l'amélioration de leur compétitivité ainsi que la diversification de la base économique par le développement de la capacité de l'économie à créer, innover et à stimuler les activités porteuses à haute valeur ajoutée. La mise en œuvre de la stratégie va inclure des mesures de soutien à la production.

Dans le cadre de la stratégie les exigences de la croissance ont été identifiées. En effet, la concrétisation de l'objectif de croissance suppose :

- l'amélioration de la productivité globale des facteurs (PGF) qui constitue une source importante de croissance pour les années à venir, ainsi qu'une contribution accrue de l'investissement, surtout privé.²¹
- le développement du capital humain

²¹ La réalisation d'un tel objectif requiert la valorisation des ressources humaines à travers l'instauration d'un système d'éducation et de formation adéquat favorisant la maîtrise des technologies et la mise en place d'un environnement propice à une meilleure utilisation des ressources.

- le développement des infrastructures économiques
- la promotion de la bonne gouvernance
- le développement local.

Les liens entre CSLP et SCADD :

Les deux stratégies ont les mêmes finalités à savoir la croissance accélérée et la réduction de la pauvreté. Cependant, dans la mise en œuvre il y a des différences importantes dans les approches et les moyens utilisés. Le CSLP cible clairement les couches les plus pauvres dans toutes ses actions. Il est alors évident que la vision du CSLP ait été d'identifier et d'appuyer prioritairement les secteurs dits sociaux (santé, éducation, eau). La SCADD n'affiche pas directement un tel ciblage. Toutefois la préoccupation demeure dans la mesure où il s'agira d'identifier les secteurs de production dont les effets redistributifs sont les plus élevés. En matière de choix d'investissements, contrairement à la préférence pour les investissements sociaux du CSLP, la SCADD s'appuie plutôt sur la complémentarité entre investissements sociaux et ceux productifs.

Le passage du CSLP à la SCADD est expliqué par le fait que le premier est limité d'abord à cause

(1) de sa ***performance mitigée*** : La performance des stratégies et plans d'actions liés au CSLP se mesurent à travers : le taux de croissance du PIB, les indicateurs de pauvreté et d'inégalité et, dans une certaine mesure, des indicateurs des OMD. En matière de croissance, le taux de croissance par tête réalisé depuis la mise en œuvre du CSLP a été insuffisant (6,1% par an induisant une augmentation moyenne du PIB/tête de 3,2%). Ce taux n'a donc pas été en mesure de réduire de façon significative l'incidence de la pauvreté dans le pays. Selon le rapport d'évaluation du CSLP (période 2003-2007), *en dépit de la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de pauvreté sur la période 2003-2007, l'ensemble des indicateurs de pauvreté reste à des niveaux très élevés aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural*. Les estimations faites pour 2007 montrent une incidence de la pauvreté en milieu urbain de l'ordre de 16,6% et 49,1% en milieu rural (soit 42,7% en moyenne sur l'ensemble du territoire). Les indicateurs de vulnérabilité de l'économie nationale ont montré que le pays demeure très vulnérable face aux chocs exogènes (aléas

climatiques et forte volatilité des cours mondiaux des matières premières). Cette vulnérabilité est accentuée par les caractéristiques de l'économie que la mise en œuvre des CSLP n'a pas réussi à changer. En effet, en dépit des nombreuses actions entreprises, le pays a une économie toujours caractérisée par : (i) une trop forte spécialisation des exportations, (ii) un faible niveau d'équipement motorisés de l'agriculture, (iii) la faible qualité des infrastructures économiques, (iv) le coût élevé de l'accès à l'eau potable, (v) la destruction de l'environnement et la surexploitation des rares ressources forestières du fait de la pauvreté ambiante de la population surtout rurale, (vi) la forte croissance démographique (3,1% par an selon le RGPH 2006) qui menace de réduire de façon significative le revenu national si la tendance ne s'inverse pas sur le moyen et le long termes.

(2) des **changements de la vision de développement** qui le fonde et qui sont en déconnexion avec le contexte actuel. Le CSLP a été conçu dans un contexte donné, selon une vision du développement qui a perdu de sa pertinence. Le Burkina Faso a une nouvelle vision du développement à l'horizon 2025 qui doit nécessairement être prise en compte désormais. Le pays dispose maintenant d'un schéma national d'aménagement du territoire qui propose un cadre logique du projet national de développement du territoire. On notera que le nouveau contexte est marqué par l'émergence de nouveaux secteurs prioritaires à prendre en compte : sécurité alimentaire et nutritionnelle, environnement, inclusion sociale, genre et promotion de la femme, emploi décent et formation professionnelle, secteur informel, électrification rurale, développement des PME/PMI par la promotion des filières exportables. Le contexte actuel est également celui des engagements pris par le Gouvernement pour prendre en compte les principes de la gestion de l'aide publique de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. En un mot le Burkina a une vision du développement à long terme dont la mise en œuvre nécessite une rupture avec les stratégies de court terme. Cette vision est cohérente avec le contexte actuel de la nécessaire prise en compte de la question de l'environnement et de la durabilité du développement.

Le contenu de la SCADD n'est pas à débattre dans le cadre de cette évaluation. Mais sur le niveau de la mise en œuvre on peut identifier trois **leçons importantes** à tirer de l'expérience CGAB-CSLP pour la SCADD :

- La relevance de la SCADD pour le budget et les politiques du pays et ses

relations avec d'autres documents programmatiques comme le plan quinquennal du Président devraient être clarifiés ;

- Si on annualise la SCADD comme les PAP du CSLP, c'est crucial de les aligner au cycle budgétaire en adoptant la version annuel en année N pour les années N+1 à N+3 ;
- Afin de sauvegarder les orientations stratégiques, il est indiqué de strictement plafonner le nombre d'indicateurs et mesures à un nombre restreint.

Annexe 1 : Termes de référence

1. Contexte et justification

Le Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires en soutien au CSLP dénommé « CGAB-CSLP » a été mis en place par le Gouvernement du Burkina Faso et un groupe de partenaires techniques et financiers (Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Allemagne, Danemark, France, Pays Bas, Suisse, Suède, Commission Européenne) en janvier 2005.

Le CGAB-CSLP est le mécanisme par lequel le Gouvernement et ces partenaires coordonnent l'octroi des appuis budgétaires généraux au Burkina Faso. Il constitue aujourd'hui un cadre privilégié pour le dialogue politique et technique autour de la lutte contre la pauvreté et s'inscrit dans l'esprit de la déclaration de Paris et du Plan d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide au développement.

L'objectif du CGAB-CSLP est de soutenir la mise en œuvre du CSLP à travers des aides budgétaires non ciblées tout en améliorant leur efficacité, en réduisant leurs coûts de gestion et en renforçant les capacités.

Le CGAB – CSLP est entièrement conduit sous le leadership du gouvernement depuis sa création. Son fonctionnement fait l'objet annuellement d'une évaluation indépendante.

En référence au point 7.3 du protocole CGAB-CSLP, il est en effet prévu la chaque année la conduite d'une évaluation du fonctionnement du cadre de partenariat, en recourant à une équipe d'experts indépendants désignée par les parties prenantes.

Les évaluations des années 2005, 2006 et 2007 ont révélé les faiblesses et les forces du processus et formulé un certain nombre de recommandations dont la mise en œuvre a permis d'améliorer progressivement les pratiques des parties prenantes. L'évaluation des exercices 2008 et 2009 se déroulera dans un contexte marqué par :

- L'élaboration de la première matrice unifiée CGAB-CSLP et PAP-CSLP ;
- L'adoption d'un nouveau dispositif institutionnel du CSLP axé sur les cadres sectoriels et la troïka des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ;
- Le démarrage du processus d'élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) ;
- La mise en place des appuis budgétaires sectoriels et de cadres partenariaux dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement, et des finances publiques.

Sur la base des constats et avis, cette équipe aidera les parties prenantes du processus d'organisation des appuis budgétaires au Burkina Faso à mieux remplir leurs engagements et à anticiper toute contrainte qui pourrait affecter le fonctionnement et l'atteinte des objectifs du CGAB – CSLP.

2. Description de la mission

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'étude sont le Gouvernement du Burkina Faso représenté par le Ministère de l'Economie et des Finances, les partenaires du CSLP et les partenaires au développement signataires du CGAB-CSLP.

Objectif de l'évaluation

L'objectif global de l'étude est d'évaluer de manière indépendante le fonctionnement du CGAB-CSLP au cours des années 2008 et 2009 afin de permettre aux bénéficiaires d'avoir un avis critique et motivé sur la pertinence du CGAB-CSLP, le fonctionnement du dispositif institutionnel en place et le respect des engagements par les parties prenantes au processus CGAB-CSLP.

L'évaluation devra donner un avis sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs visés.

Elle devra également faire une analyse critique sur la problématique de l'articulation des processus CSLP et CGAB-CSLP, en relation avec l'intégration des deux matrices.

Questions à couvrir et résultats escomptés

Questions à couvrir

L'étude devra :

- **Sur la base des dispositions du CGAB-CSLP et de son règlement intérieur, procéder à une analyse détaillée et critique concernant :**
 - La fonctionnalité du dispositif CGAB-CSLP
 - L'appropriation du processus à travers le fonctionnement des instances du CGAB – CSLP ;
 - La conformité des pratiques des activités avec le règlement intérieur du CGAB-CSLP
 - le dispositif de suivi (session, réunion technique, groupe de travail) et des modes de communication ;
 - la formulation, l'exécution et le suivi du programme d'activités du CGAB – CSLP ;
 - les outils de suivi et de reporting en place dans le cadre du CGAB-CSLP ;
 - le mode d'actualisation de la matrice agréée du CGAB-CSLP et son lien avec le PAP-CSLP.
 - le recensement des études sur les finances publiques effectuées en 2008 et en 2009, leur pertinence et l'exploitation des recommandations par la partie nationale et dans le cadre du partenariat ;
 - Le respect en 2008 et en 2009 des engagements pris par le Gouvernement (notamment point 5 – CGAB), en particulier en matière :

- de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et de son suivi ;
 - de production et de transmission des informations prévues (y compris les délais) par la partie nationale ;
 - de capacité de coordination des partenaires accordant de l'aide budgétaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.
- Le respect en 2008 et en 2009 des engagements pris par chaque partenaire individuellement (notamment point 6 – CGAB-CSLP), en particulier en matière :
- de définition et de sélection des critères retenus en 2008 et en 2009 pour les décaissements de chaque bailleur et d'alignement de ces derniers avec les matrices CGAB-CSLP et celles des PAP-CSLP 2008-2010 et 2009-2011;
 - d'alignement des décaissements des partenaires en 2008 et en 2009 avec le cycle budgétaire et en conformité avec les prévisions ;
 - de prévisibilité des ressources 2008-2010 et 2009-2011 et leur intégration dans le processus de préparation des budgets 2009 et 2010 et des CDMT 2009-2011 et 2010-2012;
 - de conduite des missions (programmation, fréquence, alignement avec le dispositif de suivi du CGAB-CSLP et du CSLP) ;
 - de demande d'informations additionnelles non convenues dans le cadre du CGAB-CSLP ;
 - de production et de transmission des informations prévues par chaque partenaire.
- L'évaluation des donateurs selon la grille adoptée en février 2008 à cet effet ;
- Le point de la mise en œuvre des recommandations des évaluations antérieures.

Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de l'étude sont de disposer d'un(e) :

- bilan des principaux résultats obtenus en 2008 et en 2009 dans le cadre du CGAB-CSLP par rapport aux objectifs visés (Appropriation, Dialogue, Prévisibilité, Harmonisation des pratiques, Alignement sur les processus nationaux, Coordination) ;
- état des lieux du niveau de respect par le Gouvernement et les partenaires, de leurs engagements en 2008 et en 2009 et des recommandations pour les améliorer ;
- une mise à jour de la grille de notation des PTFs ;
- un état de mise en œuvre des recommandations issues des évaluations antérieures ;
- une analyse sur la problématique de l'articulation des processus CSLP et CGAB-CSLP dans le contexte de mise en place de la troïka et du nouveau dispositif de pilotage du CSLP ;

- une évaluation des conditions de prise en compte des appuis budgétaires sectoriels (ABS) ;
- une appréciation des progrès accomplis en 2008 et en 2009 en matière de qualité du dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires, comparativement à l'année 2007.

L'évaluation dégagera pour chacun des points ci-dessus des recommandations pertinentes à court, moyen et long termes, à l'attention de chacun des acteurs, dans la perspective du renforcement du dispositif organisationnel des appuis budgétaires ainsi que de l'efficacité en matière de mobilisation des ressources en soutien à la mise en œuvre du CSLP.

Annexe 2 : Liste des personnes interviewées

N°	Nom	Structure	Fonction
	BAKO Jonas	SP-PPF	Chargé de programme
	BARAT Christophe	Agence française de développement (AFD)	Chargé de mission Macro-économie, eau & assainissement
	BELEM Mamadou	DEP/MCPEA	Economiste industriel et des transports
	BORCHARD Arnaud	Union Européenne	Chef de section économie et secteur sociaux
	DAYO Tankien	BAD	Economiste
	DIOP Mariam	Ambassade Royale de Danemark	Chargée de programme adjoint ; Chef de file CGAB-CSLP du 01/07 au 31/12/2008
	DOUAMBA G. Joanny	Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT – MEF)	Chef de service compte
	FAYET Philippe	Coopération Suisse	Directeur résident
	ISIIYAKA Sabo	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Economiste Principal
	JOSEPH Anne	Union Européenne	Chargée de programmes
	KINDE Bakary	Coopération allemande (KfW)	Chargé de programmes
	KOLIE Ousmane	Banque Mondiale	Financial Management Specialist AFTFM ; Chef de file 1.7.2009 – 30.6. 2010
	LANKOANA Justin	Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT – MEF)	Chef de service de la trésorerie
	MALGOUBRI Marie Eugénie	DGEP (MEF)	Directrice de la coordination de la politique de réduction de la pauvreté (DCPRP)
	NECK Anark van.	Union Européenne	Chargée de programmes
	OUEDRAOGO Anatole	SP-PPF (MEF)	Chargé d'étude
	OUEDRAOGO Mabyouré	SP-Coordination des Politiques Agricoles (MAHRH)	Chargé d'études
	OUEDRAOGO Moise	Coopération suisse	Chargé de programme
	PARKOUDA Sibri	SP-Coordination des Politiques Agricoles (MAHRH)	Chargé d'études
	PERRAUD Audrey	Agence française de développement (AFD)	Chargé de mission économie et secteurs sociaux
	RINZEMA Jan	Ambassade des Pays-Bas	Premier secrétaire, bonne gouvernance économique
	SANOU Aboudoulaye	Ambassade de Suède, Section de coopération au développement (ASDI)	Chargé de programme finances publiques
	SAWADOGO Emilienne	Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT – MEF)	Directrice
	SAWADOGO Seydou	SP-PPF (MEF)	Chargé d'études
	SERE Kalifara	AMBF	Consultant
	SILWE Kaphalo S.	Centre pour la gouvernance démocratique (CGD)	Responsable de la cellule économique
	SIRI Alain	Programme des Nations	Economiste National

N°	Nom	Structure	Fonction
		Unies pour le Développement (PNUD)	
	SOME Abel Seglaro	Cellule Permanent de la SCADD (CAPES)	Coordinateur
	SOME T. Romaric	Ministère de la santé	Directeur des études et de la planification
	TAMBOURA Adama	Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (MEBA)	Chef de service statistique
	TIENDREBEOGO Aymar	SP-PPF (MEF)	Chargé de programme
	TIENDREBEOGO Tahirou	Ministère de la santé	Economiste
	TOE Paul L.	Ministère de la santé	Administrateur
	TOE Pierre	AMBF	Chargé du Projet de renforcement des capacités territoriales
	TRAORE Boukari	DGCOOP (MEF)	Assistant de programmes
	TRAORE Karim	SP-PPF (MEF)	Secrétaire Permanent, ancien Directeur du suivi des programmes financiers
	VALLEUR Sébastien	Ambassade de France	Attachée de coopération économie et finances
	ZIDA M. Jean Edmond	Secrétariat Permanent – PDDEB (MEBA)	Chef de service coordination et suivi des composantes

Annexe 3 : Grille d'évaluation des donateurs : Bilan 2008

Indicateurs	Notations		Résultats
La prévisibilité à moyen Terme			
1 : Existence d'une convention de trois (03) ans	A : Le bailleur dispose d'une convention supérieure à 3 ans	A	Allemagne Danemark Pays-Bas
	B : Le bailleur dispose d'une convention de 3 ans	B	BAD Banque Mondiale France Suisse Suède Union Européenne
	C : La convention est inférieure à 3 ans	C	
2 : Date de signature de la nouvelle convention	A : La nouvelle convention est signée au cours de l'année n-1	A	Banque Mondiale (Pays-Bas) Suède
	B : La nouvelle convention est signée au cours de l'année n (années d'échéance de la convention)	B	BAD Danemark Suisse Union Européenne
	C : La convention est signée au cours de l'année n+1	C	Allemagne France
La prévisibilité à court Terme			
3 : Alignement des décaissements sur l'exercice budgétaire	A : Le décaissement a lieu au 1 ^{er} trimestre	A	Pays-Bas Union Européenne
	B : Le décaissement a lieu au 2 ^{ème} trimestre	B	Danemark France (Pays-Bas) Suède
	C : Le décaissement a lieu au 3 ^{ème} trimestre	C	BAD Banque Mondiale Suisse
	D : Le décaissement a lieu au 4 ^{ème} trimestre ou au cours de l'année suivante	D	Allemagne (Union Européenne)
4 : Le respect des programmations de décaissements	A : Toutes les programmations sont respectées	A	Banque Mondiale France Pays-Bas Suède Union Européenne
	B : Le décaissement n'a pas lieu tel que prévu à la date indiquée par le bailleur à cause de la non réalisation des conditions de décaissement en vertu de la responsabilité mutuelle	B	Allemagne BAD Danemark Suisse
	C : Le décaissement n'a pas lieu comme prévu en raison de la complexité de la procédure des bailleurs	C	(Union Européenne)
L'appropriation			

Indicateurs	Notations		Résultats
5 : La limitation du nombre des critères de décaissement	A : Le bailleur n'a pas de critère autre que l'appréciation globale conjointe	A	Allemagne Danemark Pays-Bas Suède Union Européenne
	B : Le bailleur a diminué le nombre de critères dans la matrice de l'année n par rapport à la matrice n-1	B	BAD
	C : Le bailleur maintient le même nombre de critères ou sous-critère de décaissement	C	Banque Mondiale France
	D : Le bailleur a rajouté un critère ou sous-critère de décaissement	D	Suisse
6 : Choix des critères de décaissement issus de la matrice de performance et des décaissements du CGAB-CSLP	A : Si 100% tous les critères de décaissement sont choisis parmi ceux convenus entre l'ensemble des PTF membres et le Gouvernement lors des réunions conjointes prévues par le CGAB, ou si l'appréciation globale est pratiquée	A	Allemagne BAD Banque Mondiale Danemark France Pays-Bas Suède Suisse Union Européenne
	B : Si moins de 50% des critères de décaissement ne sont pas choisis parmi ceux convenus entre l'ensemble des PTF membres et le Gouvernement lors des réunions conjointes prévues par le CGAB	B	
	C : Si plus de 50% des critères de décaissement ne sont pas choisis parmi ceux convenus entre l'ensemble des PTF membres et le Gouvernement lors des réunions conjointes prévues par le CGAB	C	
L'alignement			
7 : Pourcentage d'aide du donateur qui utilise les systèmes nationaux (Indicateur 5 de la DP)	A : Plus de 50% de l'aide du donateur est constituée d'appuis budgétaires (généraux ou sectoriels)	A	Pays-Bas Suède Union Européenne
	B : Entre 25% et 50% de l'aide du donateur est constituée d'appuis budgétaires (généraux ou sectoriels)	B	Allemagne BAD Banque Mondiale France Suisse
	C : Moins 25% de l'aide du donateur se fait sous forme d'appuis budgétaires (généraux ou sectoriels)	C	Danemark
La coordination			
8 : Coordination de missions de suivi de programme, alignées aux sessions du CGAB-CSLP et du	A : Les sessions du CGAB et du CSLP suffisent pour le décaissement (pas de mission)	A	Allemagne Danemark France Pays-Bas Suède Suisse Union Européenne

Indicateurs	Notations		Résultats
CSLP.	B : La mission de suivi a lieu pendant les grands rendez – vous du CGAB-CSLP et du CSLP	B	BAD Banque Mondiale
	C : La mission de suivi a lieu en dehors des grands rendez – vous du CGAB-CSLP et du CSLP	C	
9 : Coordination par rapport aux missions de formulation ou d'identification des programmes d'appuis budgétaires conjointes	A : La mission se déroule conjointement avec au moins un autre bailleur (TDR, les aides mémoires et les conclusions)	A	(Danemark) (Pays-Bas) Suède Suisse
	B : Le bailleur partage les TDR, les aides mémoires et les conclusions de ses missions avec les autres donateurs	B	Allemagne BAD Banque Mondiale France Union Européenne
	C : Le bailleur ne partage ni les TDR, ni les aides mémoires et ni les conclusions de ses missions avec les autres donateurs	C	

Sources : Informations des donateurs

Notes et problèmes rencontrés :

Indicateur 1 : Des conventions triennales glissantes améliorent la prévisibilité et sont notées A malgré le caractère triennal. Une catégorie D est nécessaire s'il n'y pas de convention. En plus, est-ce qu'une prolongation d'une convention pluriannuelle d'une année est considérée comme une convention annuelle ? Pour une meilleure prévisibilité, cela devrait être effectivement considérée comme une convention annuelle. On a repris les informations des donateurs sans validation mais le groupe des PTF a remarqué à travers les observations du rapport provisoire que « pour certains bailleurs, le fait de parler de conventions tri-annuelles ne paraît pas pertinent parce que chaque année, leurs instances décisionnelles doivent approuver l'appui budgétaire. En effet, chaque année une convention de financement spécifique doit être établie et également, sont négociés les déclencheurs de l'année suivante ; déclencheurs qui sont ensuite inscrits dans la matrice ».

Indicateur 2 : En vue d'une meilleure prévisibilité, au lieu de considérer l'année N/N-1/N+1 comme critère, la signature devait avoir lieu en N de préférence avant que l'avant- projet de Loi de finances ne soit adopté par le Conseil des Ministres. Si aucune convention n'a été signée parce qu'une convention de trois ans ou plus est encore en vigueur, on donne la note A et marquée en ().

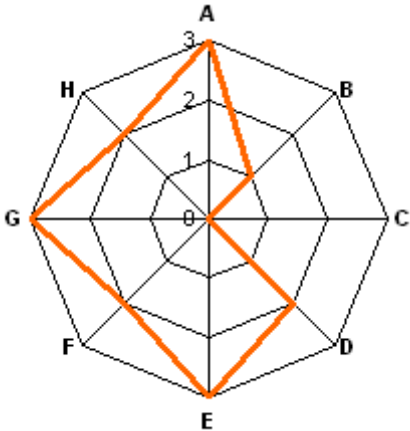
Indicateur 3 et 4 : Comment appliquer ces indicateurs en cas de plusieurs décaissements, dont certains selon la programmation et d'autres non. L'élément le plus significatif a été pris en compte, les autres marqués en (). Il faudrait ajouter une rubrique « responsabilité mutuelle » à l'indicateur 4 (ex. Union Européenne 2009).

Indicateur 5 : Un PTF avec une appréciation globale apporte un soutien additionnel lié à des critères spécifiques. Malgré l'addition, les critères sont pris en compte ; l'appréciation originale marquée en ().

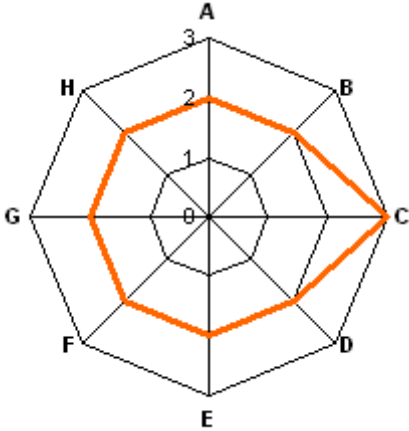
Indicateur 9 : Les PTF sans aucune mission sont mis en catégorie A et marqués en (). Il faut ajouter une catégorie A sans mission.

Profil individuel des PTF ABG 2008

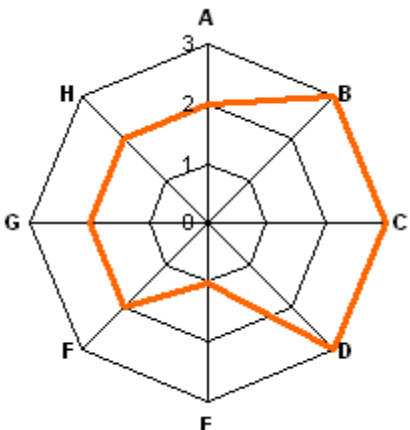
Allemagne



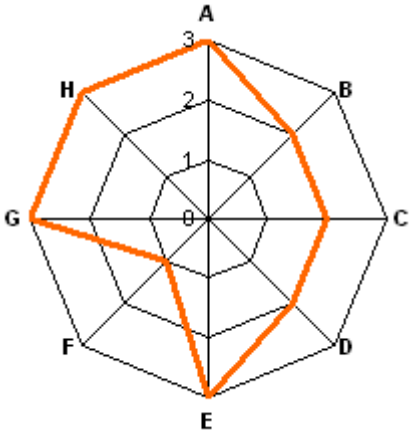
Banque africaine de développement



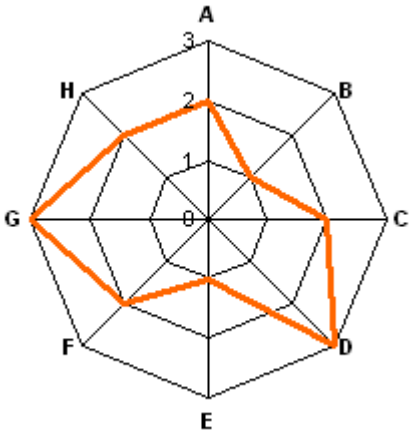
Banque mondiale



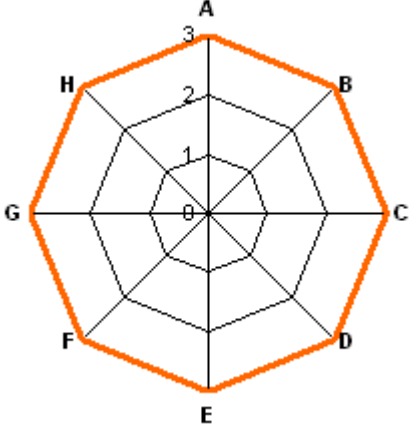
Danemark



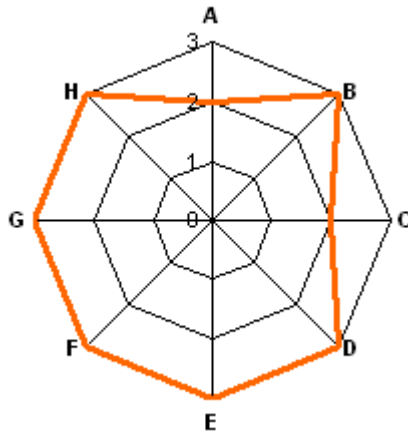
France



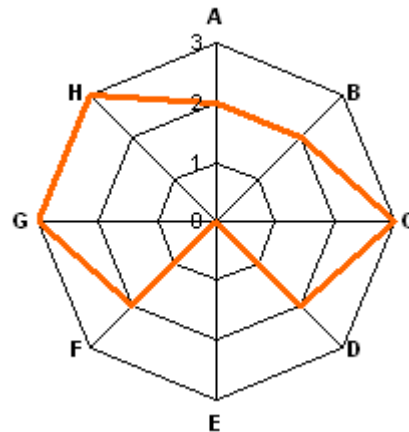
Pays-Bas



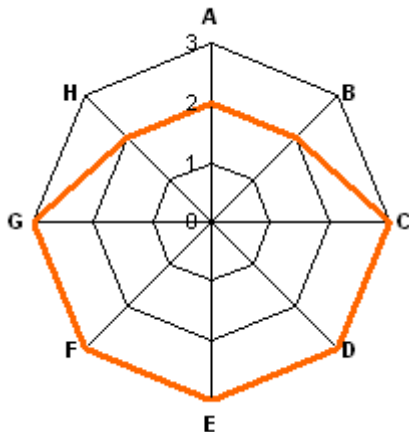
Suède



Suisse



Union Européenne



- A Existence d'une convention de trois ans
- B Date de signature de la nouvelle convention
- C Alignement des décaissements sur l'exercice budgétaire
- D Respect des programmations de décaissement
- E Limitation du nombre de critères de décaissement
- F Pourcentage d'aide du donateur qui utilise les systèmes nationaux
- G Coordination des missions de suivi de programme, alignées aux sessions du CGAB-CSLP et du CSLP
- H Coordination par rapport aux missions de formulation ou d'identification des programmes d'appuis budgétaires conjoints

Annexe 4 : Grille d'évaluation des donateurs : Bilan 2009

Indicateurs	Notations		Résultats
La prévisibilité à moyen Terme			
1 : Existence d'une convention de trois (03) ans	A : Le bailleur dispose d'une convention supérieure à 3 ans	A	Allemagne Danemark Pays-Bas Suède Union Européenne
	B : Le bailleur dispose d'une convention de 3 ans	B	BAD Banque Mondiale France Suisse
	C : La convention est inférieure à 3 ans	C	
2 : Date de signature de la nouvelle convention	A : La nouvelle convention est signée au cours de l'année n-1	A	Banque Mondiale Danemark Pays-Bas Suède
	B : La nouvelle convention est signée au cours de l'année n (années d'échéance de la convention)	B	BAD Suisse Union Européenne
	C : La convention est signée au cours de l'année n+1	C	Allemagne France
La prévisibilité à court Terme			
3 : Alignement des décaissements sur l'exercice budgétaire	A : Le décaissement a lieu au 1 ^{er} trimestre	A	Danemark
	B : Le décaissement a lieu au 2 ^{ème} trimestre	B	Pays-Bas Suède
	C : Le décaissement a lieu au 3 ^{ème} trimestre	C	BAD Banque Mondiale (Danemark) France
	D : Le décaissement a lieu au 4 ^{ème} trimestre ou au cours de l'année suivante	D	Allemagne Suisse Union Européenne
4 : Le respect des programmations de décaissements	A : Toutes les programmations sont respectées	A	Banque Mondiale Danemark France Suède
	B : Le décaissement n'a pas lieu tel que prévu à la date indiquée par le bailleur à cause de la non réalisation des conditions de décaissement en vertu de la responsabilité mutuelle	B	Allemagne BAD (Danemark) Union Européenne
	C : Le décaissement n'a pas lieu comme prévu en raison de la complexité de la procédure des bailleurs	C	Pays-Bas Suisse (Union Européenne)

Indicateurs	Notations		Résultats
L'appropriation			
5 : La limitation du nombre des critères de décaissement	A : Le bailleur n'a pas de critère autre que l'appréciation globale conjointe	A	Allemagne Danemark Pays-Bas Suède Suisse
	B : Le bailleur a diminué le nombre de critères dans la matrice de l'année n par rapport à la matrice n-1	B	BAD Union Européenne
	C : Le bailleur maintient le même nombre de critères ou sous-critère de décaissement	C	Banque Mondiale France
	D : Le bailleur a rajouté un critère ou sous-critère de décaissement	D	
6 : Choix des critères de décaissement issus de la matrice de performance et des décaissements du CGAB-CSLP	A : Si 100% tous les critères de décaissement sont choisis parmi ceux convenus entre l'ensemble des PTF membres et le Gouvernement lors des réunions conjointes prévues par le CGAB, ou si l'appréciation globale est pratiquée	A	Allemagne BAD Banque Mondiale Danemark France Pays-Bas Suède Suisse Union Européenne
	B : Si moins de 50% des critères de décaissement ne sont pas choisis parmi ceux convenus entre l'ensemble des PTF membres et le Gouvernement lors des réunions conjointes prévues par le CGAB	B	
	C : Si plus de 50% des critères de décaissement ne sont pas choisis parmi ceux convenus entre l'ensemble des PTF membres et le Gouvernement lors des réunions conjointes prévues par le CGAB	C	
L'alignement			
7 : Pourcentage d'aide du donateur qui utilise les systèmes nationaux (Indicateur 5 de la DP)	A : Plus de 50% de l'aide du donateur est constituée d'appuis budgétaires (généraux ou sectoriels)	A	Pays-Bas Suède Union Européenne
	B : Entre 25% et 50% de l'aide du donateur est constituée d'appuis budgétaires (généraux ou sectoriels)	B	Allemagne BAD Banque Mondiale France Suisse
	C : Moins 25% de l'aide du donateur se fait sous forme d'appuis budgétaires (généraux ou sectoriels)	C	Danemark
La coordination			
8 : Coordination de missions de suivi de programme, alignées aux sessions du CGAB-CSLP et du CSLP.	A : Les sessions du CGAB et du CSLP suffisent pour le décaissement (pas de mission)	A	Allemagne Danemark France Pays-Bas Suède Suisse Union Européenne
	B : La mission de suivi a lieu pendant les grands rendez – vous du CGAB-CSLP et du CSLP	B	BAD Banque Mondiale

Indicateurs	Notations		Résultats
	C : La mission de suivi a lieu en dehors des grands rendez – vous du CGAB-CSLP et du CSLP	C	
9 : Coordination par rapport aux missions de formulation ou d'identification des programmes d'appuis budgétaires conjoints	A : La mission se déroule conjointement avec au moins un autre bailleur (TDR, les aides mémoires et les conclusions)	A	(Danemark) (Pays-Bas) Suède Suisse
	B : Le bailleur partage les TDR, les aides mémoires et les conclusions de ses missions avec les autres donateurs	B	Allemagne BAD Banque Mondiale France Union Européenne
	C : Le bailleur ne partage ni les TDR, ni les aides mémoires et ni les conclusions de ses missions avec les autres donateurs	C	

Sources : Informations des donateurs

Notes et problèmes rencontrés :

Indicateur 1 : Des conventions triennales glissantes améliorent la prévisibilité et sont notées A malgré le caractère triennal. Une catégorie D est nécessaire s'il n'y pas de convention. En plus, est-ce qu'une prolongation d'une convention pluriannuelle d'une année est considérée comme une convention annuelle ? Pour une meilleure prévisibilité, cela devrait être effectivement considérée comme une convention annuelle. On a repris les informations des donateurs sans validation mais le groupe des PTF a remarqué à travers les observations du rapport provisoire que « pour certains bailleurs, le fait de parler de conventions tri-annuelles ne paraît pas pertinent parce que chaque année, leurs instances décisionnelles doivent approuver l'appui budgétaire. En effet, chaque année une convention de financement spécifique doit être établie et également, sont négociés les déclencheurs de l'année suivante ; déclencheurs qui sont ensuite inscrits dans la matrice ».

Indicateur 2 : En vue d'une meilleure prévisibilité, au lieu de considérer l'année N/N-1/N+1 comme critère, la signature devait avoir lieu en N de préférence avant que l'avant- projet de Loi de finances ne soit adopté par le Conseil des Ministres. Si aucune convention n'a été signée parce qu'une convention de trois ans ou plus est encore en vigueur, on donne la note A et marquée en ().

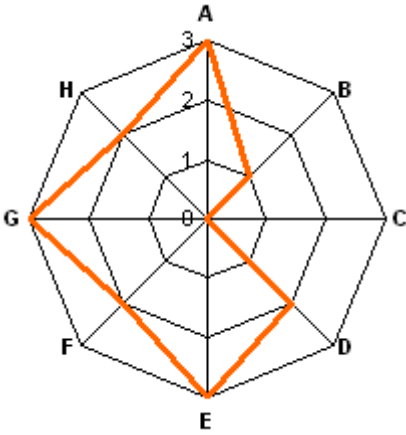
Indicateur 3 et 4 : Comment appliquer ces indicateurs en cas de plusieurs décaissements, dont certains selon la programmation et d'autres non. L'élément le plus significatif a été pris en compte, les autres marqués en (). Il faudrait ajouter une rubrique « responsabilité mutuelle » à l'indicateur 4 (ex. Union Européenne 2009).

Indicateur 5 : Un PTF avec une appréciation globale apporte un soutien additionnel lié à des critères spécifiques. Malgré l'addition, les critères sont pris en compte ; l'appréciation originale marquée en ().

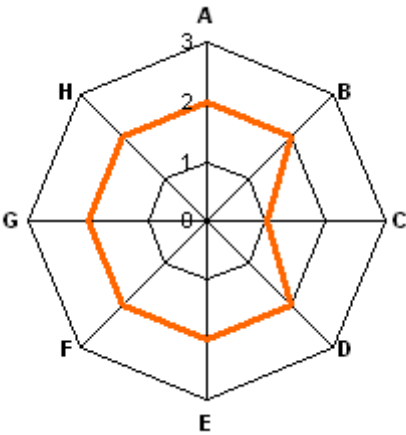
Indicateur 9 : Les PTF sans aucune mission sont mis en catégorie A et marqués en (). Il faut ajouter une catégorie A sans mission.

Profil individuel des PTF ABG 2009

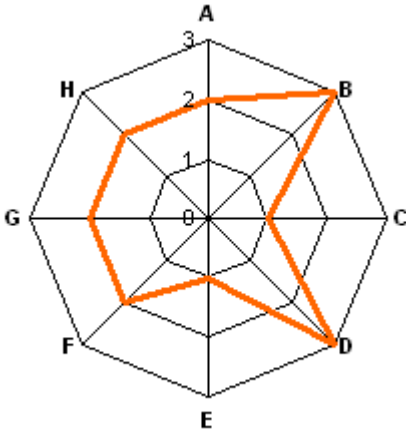
Allemagne



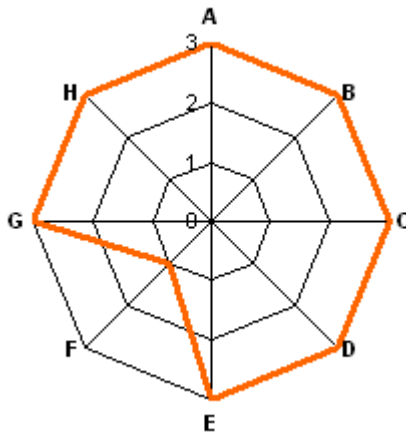
Banque africaine de développement



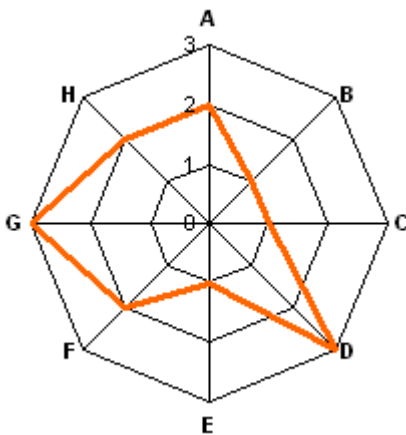
Banque mondiale



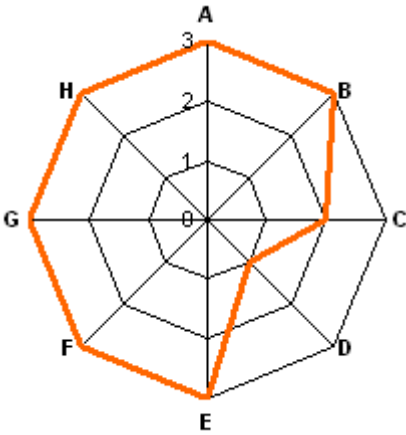
Danemark



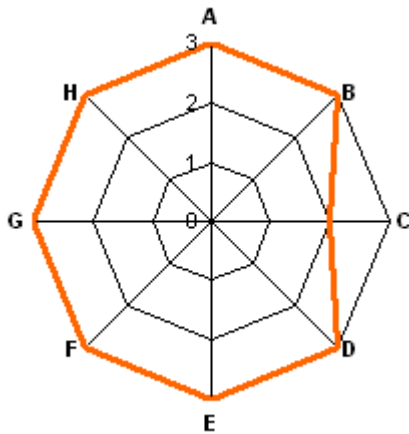
France



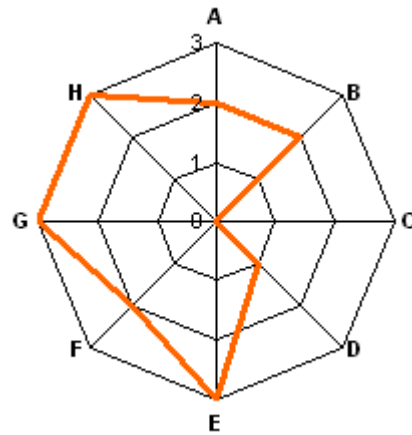
Pays-Bas



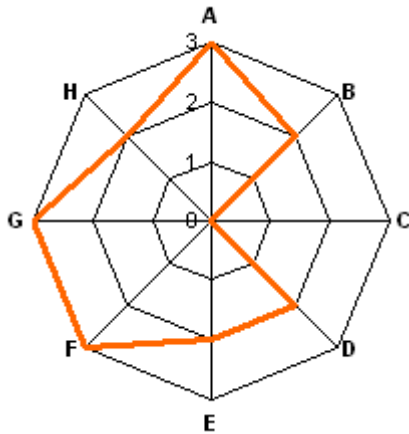
Suède



Suisse



Union Européenne



- A Existence d'une convention de trois ans
- B Date de signature de la nouvelle convention
- C Alignement des décaissements sur l'exercice budgétaire
- D Respect des programmations de décaissement
- E Limitation du nombre de critères de décaissement
- F Pourcentage d'aide du donateur qui utilise les systèmes nationaux
- G Coordination des missions de suivi de programme, alignées aux sessions du CGAB-CSLP et du CSLP
- H Coordination par rapport aux missions de formulation ou d'identification des programmes d'appuis budgétaires conjoints

Tableau 1 - Aide Budgétaire des partenaires CGAB - CSLP / Programmations et réalisations pour 2009

Tableau actualisé le 28-Jun-10														
Partenaires	Don / Prêt	Programmation Initiale au 01/01/2009		Réalisation au 31/12/09			1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre		4ème trimestre	
		millions FCFA	Devise	niveau des partenaires			Prog. .../12/09 millions FCFA	Réal. millions FCFA	Prog. .../12/09 millions FCFA	Réal. millions FCFA	Prog. .../12/09 millions FCFA	Réal. millions FCFA	Prog. .../12/09 millions FCFA	Réal. millions FCFA
				millions FCFA	Devise	taux %								
Allemagne	D	3'936	6'000'000 €	3'936	6'000'000 €	100.0%	-	-	-	-	3'936	-	-	3'936
Appui budgétaire 2008-2010 - Tranche fixe macroéconomique 2009	D	1'968	3'000'000 €	1'968	3'000'000 €	-	-	-	-	-	1'968	-	-	1'968
Appui budgétaire 2008-2010 - Tranche fixe CSLP 2009	D	1'968	3'000'000 €	1'968	3'000'000 €	-	-	-	-	-	1'968	-	-	1'968
Commission européenne	D	46'427	70'777'156 €	45'607	69'526'950 €	98.2%	6'835	-	39'592	5740	-	1'312	-	38'555
ABRP 2005-2008 - Tranche additionnelle vie chère	D	3'555	5'420'000 €	3'555	5'419'563 €	-	3'555	-	-	-	-	-	-	3'555
ABRP 2005-2008 - Tranche sectorielle Education 2007	D	3'280	5'000'000 €	3'280	5'000'000 €	-	3'280	-	3'280	2'460	-	-	-	-
ABRP 2005-2008 - Tranche sectorielle Education 2008	D	3'280	5'000'000 €	2'460	3'750'000 €	-	-	-	3'280	2'460	-	-	-	-
Appui budgétaire lié au coton	D	1'312	2'000'000 €	1'312	2'000'131 €	-	-	-	1'312	-	-	1'312	-	-
Contrat OMD- 2009-2014, Tranche Fixe	D	31'500	48'021'440 €	31'500	48'021'440 €	-	-	-	31'500	-	-	-	-	31'500
Contrat OMD- 2009-2014, Tranche Performance annuelle	D	3'500	5'335'716 €	3'500	5'335'716 €	-	-	-	3'500	-	-	-	-	3'500
Danemark	D	4'474	51'000'000 DKK	3'588	5'470'342 DKK	80.2%	3'579	-	-	3'588	-	-	-	-
Appui budgétaire 2008-2012: 1. Tranche Macro+CSLP	D	3'579	40'800'000 DKK	3'588	5'470'342 DKK	-	3'579	-	-	3'588	-	-	-	-
Appui budgétaire 2008-2012: 2. Tranche lutte contre la corruption	D	895	10'200'000 DKK	-	-	-	-	-	-	-	895	-	-	-
Pays-Bas	D	14'759	22'500'000 €	14'759	22'500'131 €	100.0%	14'759	-	-	13'447	-	1'312	1'312	-
Appui budgétaire 2009-2011 - Tranche fixe	D	13'447	20'500'000 €	13'447	20'500'000 €	100.0%	13'447	-	-	13'447	-	-	-	-
Tranche complémentaire Opération Burkina Identité/CNEB	D	1'312	2'000'000 €	1'312	2'000'131 €	100.0%	-	-	-	-	-	1'312	1'312	-
	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	D	3'200	8'000'000 CHF	3'424	-	107.0%	-	-	3'200	3'424	-	-	-	-
Appui budgétaire 2009-2011 Tranche fixe macroéconomique 2009	D	1'500	4'000'000 CHF	-	-	-	-	-	1'500	-	-	-	-	-
Appui budgétaire 2009-2011 - Tranche fixe CSLP 2009	D	1'500	4'000'000 CHF	-	-	-	-	-	1'500	-	-	-	-	-
Suède	D	6'214	90'000'000 SEK	6'214	9'473'182 SEK	100.0%	-	-	6'214	6'214	-	-	-	-
Accord d'aide budgétaire générale entre la Suède et le Burkina 2009-2010	D	6'214	90'000'000 SEK	6'214	9'473'182 SEK	-	-	-	6'214	6'214	-	-	-	-
	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
France	D	4'264	6'500'000 €	4'264	6'500'426 €	100.0%	-	-	-	-	4'264	4'264	-	-
Appui budgétaire 2009 - 2012 - Tranche fixe 2009	D	-	6'500'000 €	4'264	6'500'426 €	-	-	-	-	-	4'264	4'264	-	-
	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banque Mondiale	D	49'803	100'000'000 \$	46'172	70'388'760 \$	92.7%	-	-	-	-	49'803	46'172	-	-
CASRP IX	D	49'803	100'000'000 \$	46'172	70'388'760 \$	-	-	-	-	-	49'803	46'172	-	-
	P	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banque Africaine de Développement	D	14'074	20'000'000 UC	14'471	20'000'000 UC	102.8%	-	-	14'074	-	-	14'480	-	-
PASRP IV	D	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	P	14'074	20'000'000 UC	14'480	20'000'000 UC	-	-	-	14'074	-	-	14'480	-	-
TOTAL		147'151	millions FCFA	127'964	millions FCFA	86.96%	25'173	-	63'080	32'413	58'003	67'540	1'312	42'491
							Prév. % trin	17.11%		42.87%		39.42%		0.89%
		dont dons	133'076	millions FCFA	81'792	millions FCFA	Réal % trin	0.00%		51.38%		116.44%		3238.86%
		dont prêts	14'074	millions FCFA	46'172	millions FCFA	Réal % cum	0.00%		36.73%		68.34%		96.53%
Don = D		Taux de change pour la programmation		Taux de change pour la réalisation										
Prêt = P		1 SEK =	69.047 FCFA	1 SEK =	655.957 FCFA									
		1 CHF =	400.000 FCFA	1 CHF =	#DIV/0! FCFA	Tranche 1								
		1 \$ =	498.031 FCFA	1 CHF =	#DIV/0! FCFA	Tranche 2								
		1 € =	655.957 FCFA	1 \$ =	#DIV/0! FCFA									
		1 DKK =	87.719 FCFA	1 € =	655.957 FCFA									
		1 UC =	703.717 FCFA	1 DKK =	87.719 FCFA	Tranche 1								
				1 DKK =	87.719 FCFA	Tranche 2								
				1 UC =	#DIV/0! FCFA									

Annexe 6 : Aide Budgétaire des partenaires CGAB – CSLP 2009

MEF, CGAB-CSLP : Bilan des Activités de l'Année 2008, Janvier 2009, annexe 3

Tableau 2 - Aide Budgétaire des partenaires CGAB - CSLP / Programmations et réalisations pour 2009

Tableau actualisé le 15 janvier 2009

Partenaires Nom du programme et tranches	Don / Prêt	Observations – Conditions
Allemagne	D	
Appui Budgétaire 2008-2010	D	Les négociations inter-gouvernementales bilatérales germano-burkinabè de la Coopération financière et technique pour la période 2008-2010 se sont tenues à Bonn les 22 et 23 octobre 2008. Il en est ressorti que l'Allemagne envisage de mettre à la disposition du Burkina Faso, la somme de 15 millions d'euros au titre de son appui budgétaire. La forme du décaissement sera précisée au début de l'année 2009, tout comme les autres informations y relatives.
Commission européenne	D	
ABRP 2005-2008 - Tranche additionnelle vie chère	D	Un avenant à la Convention de Financement Appui Budgétaire pour la Réduction de la Pauvreté 2005-2008 a été finalisé en août 2009 afin d'allouer 5,42 Mio € de l'enveloppe B au pays pour permettre de compenser les mesures prises par le Gouvernement par le Gvt dans le cadre de la lutte contre la vie chère. Le décaissement a eu lieu au troisième trimestre 2009.
ABRP 2005-2008 - Tranche sectorielle Education 2007	D	Cette tranche sectorielle 2007 "éducation" de 5 Mio € (3,280 milliards FCFA) aurait dû être déboursée en 2007. Elle l'a été au cours du 3eme trimestre 2009.
ABRP 2005-2008 - Tranche sectorielle Education 2008	D	Une tranche modulable pour l'appui sectoriel« Education » d'un montant maximum de 5 Mio € (3,280 milliards FCFA) aurait dû être versée courant 2008. Il a été décidé de ne décaisser que 75% du montant maximal, soit 3,75 Mio € (2,46 milliards FCFA). Le décaissement a eu lieu au 2ième trimestre 2009
Appui budgétaire lié au coton	D	Le décaissement du solde d'appui budgétaire liés au coton, 2 Mio € (1,3 milliards FCFA) a eu lieu au deuxième trimestre 2009.
Contrat OMD- 2009-2014, Tranche Fixe	D	Le contrat OMD a été signé en mai 2009. Le décaissement de la tranche fixe 2009 (48,02 Mio €, soit 31,5 milliards de FCFA) a eu lieu au 4ième trimestre 2009.
Contrat OMD- 2009-2014, Tranche Performance annuelle	D	Le contrat OMD a été signé en mai 2009. La tranche de performance annuelle de 5,3 Mio € (tout ou rien), soit 3,5 milliards de FCFA qui devait être décaissée au premier semestre 2009 en fonction de conditions spécifiques l'a finalement été au 4ième trimestre 2009 suite à de nombreux échanges sur le calcul des dotations et exécutions budgétaires. Le décaissement s'est fait de manière concomitante avec celui pour de la tranche fixe.
Danemark	D	
Appui Budgétaire 2008-2012	D	Le document de programme d'appui macroéconomique 2008-2012 pour un montant de 225 millions DKK a été adopté par le conseil d'administration de DANIDA le 4 juin 2008 et la convention gouvernementale signée le 18 juin. Les modalités de décaissement détaillées figurent dans le document de programme. Le décaissement de la tranche fixe macroéconomique lié à l'évaluation de la situation macroéconomique 2007 par le FMI, la mise en œuvre satisfaisante du PAP-CSLP et de la matrice CGAB-CSLP, a été réalisée en juillet 2008. Le décaissement de la 2ème tranche fixe de 20% de l'appui budgétaire en 2009 est lié à la réalisation de l'indicateur 25 de la matrice CGAB-CSLP 2008.
Pays Bas	D	
Appui budgétaire 2009-2011 - Tranche fixe	D	Accord bilatéral PB-BF 2009-2011 du 30 avril 2009. Tranche fixe de €20,5 Mio a été déboursée le 5 juin 2009 (sur la base des performances sur 2007).

Partenaires Nom du programme et tranches	Don / Prêt	Observations – Conditions
Opération Burkina identité - Tranche CNIB	D	Tranche CNIB (Opération Burkina Identité) : Accord bilatéral de 5 Mio € (2005-2007) signé le 10 octobre 2005 et amendé de 23 octobre 2007 et 28 août 2009 : la troisième tranche de EUR 2.000.000 a été décaissée le 22 septembre 2009, sous condition de l'atteinte du nombre total d'un million de cartes subventionnées émises au plus tard le 31 mars 2010. En cas de non atteinte du déclencheur le montant décaissé sera déduit du décaissement de l'appui budgétaire général prévu pour l'année 2010.
Suisse	D	
Appui budgétaire 2006-2008 - Tranche fixe macroéconomique 2008	D	Tranche fixe macroéconomique de 4 millions CH liée à l'évaluation positive du cadre macroéconomique par le FMI.
Appui budgétaire 2006-2008 - Tranche fixe CSLP 2008	D	Tranche fixe CSLP de 4 millions CH basée sur l'évaluation positive par les partenaires CGAB-CSLP de la mise en œuvre du CSLP et de la matrice CGAB avec focus sur les mesures 4 et 31 d'une part, et les indicateurs 1 et 25 d'autre part. Le décaissement de cette dernière tranche a eu lieu en octobre 2008 après l'appréciation positive du Gouvernement Suisse de la réalisation de ces mesures et indicateurs.
Suède	D	
Accord d'aide budgétaire générale entre la Suède et le Burkina 2009-2012 - Tranche fixe macroéconomique / CSLP 2009	D	Tranche fixe unique de 90 Mio SEK
France	D	
Appui Budgétaire Global pluriannuel 2009-2012 - Tranche fixe 2009	D	Le versement de la Tranche Fixe 2009, de 4m€, est subordonné à la réalisation des conditions suspensives suivantes : - L'appréciation positive par la France de la stabilité du cadre macroéconomique, basée notamment sur les résultats de la dernière mission de revue du FMI de l'année 2008 ; - L'appréciation positive par la France des conclusions de la revue annuelle de la stratégie de renforcement des finances publiques (portant sur l'examen des résultats de l'année 2008).
Banque Mondiale	P	
CASRP VIII	P	La banque mondiale va fournir un appui de 70 millions de dollars en 2010 au titre du CARSP-10 qui sera augmenté d'un appui additionnel de 18 million de dollars pour aider les autorités à faire face à la crise.
Banque Africaine de Développement	P	
PASRP IV	P	La deuxième tranche du PASRP IV est d'un montant 20 millions UC dont 100% prêts.

Annexe 7 : Tableaux des missions 2009



MEF, CGAB-CSLP : Bilan des Activités de l'Année 2008, Janvier 2009, annexe 4

Tableau 4 - Programmation des missions des PTF membres du CGAB-CSLP et autres missions CGAB-CSLP pour l'année 2009

Tableau actualisé le 15 janvier 2009

	T1 - 2009			T2 - 2009			T3 - 2009			T4 - 2009		
	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
Commission européenne												
Revue CSLP				04-Jun								
Sessions CGAB		2-6/2 et 20/2		NP				NP				
Danemark												
Revue CSLP				04-Jun								
Sessions CGAB		2-6/2 et 20/2		NP				NP				
Pays-Bas												
Revue CSLP												
Sessions CGAB												
Suisse												
Revue CSLP				04-Jun								
Sessions CGAB		2-6/2 et 20/2		NP				NP				
Mission du siège pour l'assistance technique à la DGI et revues CSLP et CGAB-CSLP				NP				NP				
Suède												
Revue CSLP				04-Jun								
Sessions CGAB		2-6/2 et 20/2		NP				NP				
France												
Revue CSLP				04-Jun								
Sessions CGAB		2-6/2 et 20/2		NP				NP				
Atelier de restitution de l'évaluation indépendante de l'ABG français			10/0 2									
Mission d'instruction du nouvel ABG pluriannuel			09- 13/0 2									
Banque Mondiale												
Mission de préparation CASRP												
Mission de pré - évaluation du CASRP												

	T1 - 2009	T2 - 2009	T3 - 2009	T4 - 2009
Revue CSLP		04-Jun		
Sessions CGAB	2-6/2 et 20/2	NP		NP
Banque Africaine de Développement				
Mission de préparation PASRP				
Mission d'évaluation du PASRP				
Mission de supervision PASRP				
Revue CSLP		04-Jun		
Sessions CGAB	2-6/2 et 20/2	NP		NP
Allemagne				
Revue CSLP		04-Jun		
Sessions CGAB	2-6/2 et 20/2	NP		NP
Autres missions en liaison avec le CGAB-CSLP				
Evaluation indépendante CGAB 2008		2/3	1/5	
Audit des flux financiers 2008		1- 30/3		
Missions FMI FRPC		20/3 2/4		NP

 Période écoulée
 Période morte pour les missions
 NP Date non précisée

Annexe 9 : Bibliographie

3^e Forum de haut Niveau, Programme d'action d'Accra, Accra 2-4 septembre 2008

2^e Forum de haut Niveau, Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, Paris 28 février-2 mars 2005

CAD : *Burkina Faso. Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : Une aide efficace d'ici 2010 ? Les actions à prendre. Vol. 2 Chapitre par pays*, Paris 2008

CGAB-CSLP : *Compte rendu de la 10^{ème} revue du CSLP et CGAB-CSLP*, Ouagadougou 2010

CGAB-CSLP : *Programme d'activités 2009, Budget consolidé 2009, Chronogramme de travail 2009*, Ouagadougou Janvier 2009

CGAB-CSLP : *Programme d'activités 2008, Budget consolidé 2008, Chronogramme de travail 2008*, Ouagadougou Février 2008

CGAB-CSLP : *Bilan des activités de l'année 2008*, Ouagadougou, Janvier 2009

CGAB-CSLP : *Bilan des activités 2007*, Ouagadougou, février 2008

CGAB-CSLP : *Compte rendu des travaux de la session d'examen de la matrice des critères de performance et de décaissement 2006-2008*, 20 avril 2007

CGAB-CSLP : *Cadre Général d'Organisation des Appuis Budgétaires en Soutien à la mise en Œuvre du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté au Burkina Faso. Règlement Intérieur*. Ouagadougou, mai 2005

CGAB-CSLP : *Cadre Général d'Organisation des Appuis Budgétaires en Soutien à la mise en Œuvre du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté au Burkina Faso*. Ouagadougou, janvier 2005

Commission Européenne : *Survey of Budget Support Donor Groups*, Partenariat Stratégique pour l'Afrique (PSA), Bruxelles février 2008

ECORYS : *Etude de pré-faisabilité d'un appui budgétaire sectoriel au secteur de l'enseignement de base au Burkina Faso*, Version finale, Rotterdam 6 avril 2010

ECORYS : *Etude de faisabilité d'un appui budgétaire sectoriel pour la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire au Burkina Faso*, Version finale, Rotterdam 7 janvier 2010

ECORYS : *Appui budgétaire sectoriel dans la pratique : Expériences africaines, étude de cas : financement de la politique sectorielle de l'enseignement de base au Burkina Faso*, Rotterdam 28 février 2008

ECORYS, *Le fonctionnement du CGAB-CSLP en 2006. Rapport de la mission*

d'évaluation indépendante avec attention spéciale pour le renforcement des capacités, Rotterdam, avril 2007

ECORYS et Université de Ouagadougou, *Le fonctionnement du CGAB-CSLP en 2005. Rapport de la mission d'évaluation indépendante*, Rotterdam, mars 2006

Gerster Richard / Somé Seglaro Abel, *Rapport d'évaluation indépendante du cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien à la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*, rapport pour le Gouvernement du Burkina Faso, Ouagadougou 2008

International Budget Project (IBP), *Open Budget Questionnaire : Burkina Faso*, 2005 et 2007, completed by Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), Washington/Ouagadougou 2006 et 2008

IDD et Associés : *Evaluation d'Appui Budgétaire Général. Rapport de Synthèse*, Glasgow, mai 2006.

MEDEV : *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté*, Ouagadougou, juillet 2004.

MEF : *Rapport d'évaluation de la matrice des critères de performances et de décaissements du CGAB-CSLP en 2009 et matrice unifiée PAP-CSLP et CGAB-CSLP de décaissements 2010*, Ouagadougou, version finale, mai 2010

MEF : *Rapport d'évaluation de la matrice des critères de performances et de décaissements du CGAB-CSLP en 2008 et matrice de critères de performances et de décaissements 2009-2011*, Ouagadougou, version définitive, mai 2009

MEF : *Rapport d'évaluation de la matrice des critères de performances et de décaissements du CGAB-CSLP en 2007 et matrice de critères de performances et de décaissements 2008-2010*, Ouagadougou, avril 2008

MEF : *Plan d'actions national de l'efficacité de l'aide au développement (PANEA)*, Ouagadougou, Novembre 2009

MEF : *Programme d'Actions Prioritaires du CSLP : Perspectives 2008-2010*. Ouagadougou, mai 2008.

MEF : *Bilan de mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP pour l'année 2009*, Ouagadougou, juin 2010.

MEF : *Bilan de mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP pour l'année 2008*, Ouagadougou, juin 2009.

MEF : *Bilan de mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP pour l'année 2007*, Ouagadougou, mai 2008.

MEF : *Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP) : Aide mémoire conjoint MEF/PTFs du suivi du plan d'actions sectoriel triennal 2007 et perspectives 2008-2010*, Ouagadougou, mai 2008

MEF : *Compte rendu des travaux de la huitième revue annuelle du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) consacrée à l'année 2007*, Ouagadougou, avril 2008

MEF : *Programme d'actions prioritaires du CSLP en 2007. Rapport de la commission sectorielle Finances Publiques et Allocations des Ressources*, Ouagadougou, mars 2008

MEF, *Principes directeurs de mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), Bilan à fin 2007 et perspectives 2008*, Ouagadougou, février 2008

MOKORO : *Putting Aid on Budget. Synthesis Report Annexes, Group A Case Study countries, Burkina Faso*, draft December 2007

OUEDRAOGO Halidou : *Posons-nous les bonnes questions ? Construire une perspective budgétaire à moyen terme*, CABRI séminaire, Accra, 13-15 décembre 2007, <http://www.africa-sbo.org/cabri/uploads/files/4th%20annual%20seminar/S1.%20Burkina%20Faso.pdf>

Partenaires du CGAB-CSLP : *Aide - Mémoire conjoint des partenaires dans le cadre de la 9^{ème} revue annuelle de mise en œuvre du CSLP au Burkina Faso, Revue conjointe du CSLP et du CGAB-CSLP consacrée à l'année 2008*, Ouagadougou 2009

Partenaires du CGAB-CSLP : *Aide - Mémoire conjoint des partenaires techniques et financiers dans le cadre de la Revue 2008 du CSLP et du CGAB-CSLP Consacrée à l'Année 2007*. Ouagadougou, avril 2008.

Partenariat Stratégique avec l'Afrique : *Survey of Budget Support, 2007. Draft*. Washington D.C., février 2008

PEFA : *Mesure de la Performance de la Gestion des Finances Publiques au Burkina Faso selon la méthodologie PEFA*, rapport provisoire Mai 2010

PNUD: *Analyse de l'intégration entre CSLP, planification sectorielle et budgétisation au Burkina Faso. Aide mémoire de la mission conduite au Burkina Faso du 3 au 11 avril 2008*, Pôle régional d'appui aux CSLP, août 2008

Schumacher Sunhilt/Sawadogo Malick : *Mapping sur la Division du travail et la Complémentarité au Burkina Faso, Rapport provisoire et Annexes*, Ouagadougou Novembre 2009